



PROCES-VERBAL
de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 JANVIER 2018

L'an Deux Mille Dix-huit, le dix-huit janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu habituel de leurs séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Xavier ARGENTON, Maire de la Ville de Parthenay,

Béatrice LARGEAU, François GILBERT, Françoise PRESTAT-BERTHELOT, Nicole LAMBERT, Laurent ROUVREAU, Brigitte CLISSON, Daniel LONGEARD, Jean GIRARD, Gilles BERTIN, Jean-Louis GRASSIGNOUX, Laurence VERDON, Isabelle PROD'HOMME, Armelle YOU, Didier GAUTIER, Stéphanie CHARPRENET, Philippe KOUAKOU, Karine HERVE, Albert BOIVIN, Sarah GEARING, Nicole SECHERET, Françoise BELY, Jean-Paul GARNIER, Judicaël CHEVALIER, Magaly PROUST, Claude BEAUCHAMP

Pouvoirs :

GUILLEMINOT Nicolas donne procuration à Isabelle PROD'HOMME

DEVAUD Patrick donne procuration à Jean-Louis GRASSIGNOUX

GUILBAUD Jean-Pierre donne procuration à Philippe KOUAKOU

Absences excusées : Nora SI ZIANI, Dilia DE GOUVEIA, Didier SENECHAUD, Michel BAUDOIN

Secrétaires de séance : Gilles BERTIN, Isabelle PROD'HOMME

SOMMAIRE

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE	2
AFFAIRES GENERALES	3
2 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION	3
AFFAIRES FINANCIERES	3
3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018.....	3
4 - DEPLACEMENT ET RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-LAURENT - APPROBATION DE L'OPERATION - DEMANDE DE SUBVENTION.....	18
ASSURANCES	20
5 - ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES » - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2.....	20
SCOLAIRE.....	20
6 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017/2018 - REVERSEMENT DE L'ACOMPTE.....	20
MUSEE.....	21
7 - BOUTIQUE DU MUSÉE - ADOPTION DE TARIFS	21
8 - PROGRAMME MUSÉAL 2018	21
AFFAIRES TECHNIQUES	22
9 - ADOPTION DE TARIFS	22
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	23
10 - AVANCES SUR SUBVENTION 2018	23
AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL.....	23
11 - ADOPTION DE NOUVEAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	23
12 - AVANCES SUR SUBVENTION 2018	30
13 - ADOPTION DE TARIFS	31
14 - MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS - APPROBATION D'UN AVENANT N°3.....	31
QUESTIONS DIVERSES	32

M. LE MAIRE : Bienvenue à toutes et à tous. En introduction de ce conseil, je voulais vous souhaiter à tous et à toutes une bonne année 2018 à titre personnel et professionnel dans la réalisation de ce qui vous tient à cœur. Je souhaite également que, tous ensemble, nous poursuivions notre action pour Parthenay et ses habitants.

Comme cadeau de bienvenue, nous vous avons remis un album photos réalisé à partir des photos d'Anthony HAMIDOVIC du service communication, qui retrace l'histoire de la déconstruction du stade Daguerre jusqu'à l'aboutissement du Parc des Sports l'Enjeu que nous avons eu l'occasion d'inaugurer ensemble.

==--==--==--==--

Deux informations à vous communiquer. La première est que lorsque vous prenez la parole, pensez à bien ouvrir votre micro. Effectivement, ce sont les micros qui permettent l'enregistrement donc si ce n'est pas le cas, la retranscription est compliquée car il faut reconstituer les propos.

La deuxième est que la galette des rois vous est proposée à l'issue de ce Conseil Municipal dans la salle des mariages. Nous aurons donc le plaisir de s'y retrouver.

O
O O
O

1 - DECISIONS ET COMMANDE PUBLIQUE

M. LE MAIRE : Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance :

- des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions,
- de la commande publique.

Des précisions ont été demandées s'agissant de la commande publique n° 661 :

661	6 décembre 2017	Devis	EYSECURITE PROTECT	Surveillance gardiennage marché de Noël les 14 et 17 décembre 2017 - Service Commerce Local	396,98 €
-----	-----------------	-------	--------------------	---	----------

Mme CHARPRENET : Comme chaque année, la collectivité prend en charge la première et la dernière nuit tandis que l'association Festi-Noël prend à sa charge les deux nuits du marché de Noël. C'est une répartition qui est faite en accord avec elle par rapport à la sécurité de tous les biens et équipements qui sont installés. Cette année, nous avons trouvé un prestataire moins onéreux que les années précédentes.

M. GARNIER : Sur le devis de l'association Festi-Noël, il y avait 1 540 € pour le gardiennage et là nous payons de nouveau 396 €.

Mme CHARPRENET : Je n'ai pas le devis de l'association sous les yeux mais nous prenons en charge la moitié de la facture de gardiennage. L'année dernière, le devis pour les quatre soirées s'élevait à 1 056,96 € TTC et là, pour 2 nuits le montant est de 396,98 €.

M. GARNIER : L'association a payé 1 543 €, ce montant était inscrit sur leur budget prévisionnel. Donc, cela correspondrait à un total de 1 800 € ou 1 900 €.

Mme CHARPRENET : Je vais leur demander de revoir leur prévisionnel.

M. GARNIER : Un prévisionnel à deux jours des manifestations, ce n'est plus un prévisionnel, ils ont les factures.

Mme CHARPRENET : L'association avait le devis tout comme nous. Nous prenons en charge chacun 2 nuits donc il n'y a pas de raison qu'elle paie plus que nous.

O
O O
O

AFFAIRES GENERALES

2 - DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – MODIFICATION

M. LE MAIRE : Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu l'avis du 31 décembre 2017 relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014 accordant des délégations d'attributions au Maire conformément à l'article L. 2222-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 18 février et du 22 septembre 2016 modifiant la délégation d'attribution au Maire en matière de marchés publics ;

Les nouveaux seuils concernant les collectivités territoriales sont les suivants :

- pour les marchés de fournitures et de services : 221 000 € HT,
- pour les marchés de travaux : 5 548 000 € HT.

Ces seuils sont en vigueur pour toutes les procédures lancées depuis le 1^{er} janvier 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier la deuxième délégation d'attribution au Maire comme suit : « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon procédure adaptée ou selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables, d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de travaux, de fournitures et de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».
- de dire que les attributions ainsi déléguées au Maire en matière de marchés publics peuvent faire l'objet de sa part d'une subdélégation de signature en application de l'article L2122-19 du Code général des collectivités territoriales.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES FINANCIERES

3 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Mme CLISSON : Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la commission des Finances réunie le 8 janvier 2018 ;

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance des orientations budgétaires 2018 et à en prendre acte après délibération.

M. LE MAIRE : Les membres de la commission Finances ont déjà eu l'occasion d'examiner ce document et l'ensemble des membres du Conseil l'a reçu.

Brigitte CLISSON et moi-même allons nous répartir la parole. Je vais donner les informations réglementaires et macro-économiques puis Brigitte poursuivra. Ce débat est bien-sûr ouvert à la discussion.

Comme vous le savez, l'objectif du débat est précisément de discuter des orientations. Ce n'est pas le budget, c'est une proposition d'orientation budgétaire puisque le budget sera voté plus tard. Cela permet, au-delà de la discussion, d'obtenir des informations sur la situation financière de la collectivité d'aujourd'hui et de demain pour ensuite préparer le vote du budget prévu au mois de mars.

Diapo n°5 – Le contexte général : situation économique et budgétaire (1/6)

Il y a une reprise de la croissance économique de la zone euro où il y a des taux de croissance un peu supérieurs par rapport à la France. La situation économique devrait s'améliorer et nous sommes sur cette tendance au niveau national.

Nous mettons l'accent sur des données étrangères dont nous ne connaissons pas encore les conséquences comme le Brexit. Le fait que la Grande Bretagne ait choisi de quitter l'Union Européenne et les effets éventuellement de la crise en Espagne ou la Catalogne souhaite prendre son indépendance, en tous cas c'est l'objectif qu'elle s'est fixée. Dit comme ça, cela peut paraître loin de chez nous mais cela peut avoir des effets non négligeables sur le plan économique.

Diapo n°6 – Le contexte général : situation économique et budgétaire (2/6)

En France il y a des indicateurs qui sont plutôt au vert où il y a une perspective de croissance plus importante que nous avons pu constater en 2017 et qui devrait s'amplifier en 2018.

Nous parlons également du taux de chômage qui est un facteur que je prends avec précaution car cela ne dépend pas que de la situation économique mais de la démographie donc de la population active qui est en recherche d'emploi. Ce sont des éléments qui ne sont pas strictement économiques mais qui sont aussi socio-démographiques.

En revanche, les niveaux d'emprunts bancaires avec les taux d'intérêts qui restent toujours faibles sont une incitation à l'investissement et permettent de pouvoir développer l'économie sur notre territoire particulièrement.

Diapo n°7 – Le contexte général : situation économique et budgétaire (3/6)

Il vous est présenté les taux d'intérêts depuis 10 ans où il y a une décline depuis 10 ans qui est incontestable même s'il y a un petit frémissement à la hausse. Cela reste tout de même intéressant pour l'investissement.

Par corrélation, l'inflation reste modeste également.

Diapo n°8 – Le contexte général : situation économique et budgétaire (4/6)

Les déficits restent assez considérables et confirment les volontés, quels que soient les gouvernements, d'assainir les finances publiques donc de réduire la dette et par voie de conséquence de réduire les déficits. Nous en avons souvent les effets au niveau local.

Diapo n°9 – Le contexte général : situation économique et budgétaire (5/6)

Il y a une volonté, depuis une quinzaine d'années, de voir diminuer la croissance des dépenses publiques.

Diapo n°10 – Le contexte général : situation économique et budgétaire (6/6)

Il y a un élément relatif à la dépense publique à prendre en compte également, car nous l'affichons souvent comme indicateur de baisse de la dépense publique, la rationalisation du paysage administratif et institutionnel soit :

- la fusion des Régions, qui a eu lieu

- la création des Métropoles notamment celle du Grand Paris qui est remise en cause actuellement, tête d'affiche qui avait été mise en avant sur la métropolisation du territoire national
- les fusions d'EPCI
- la diminution du nombre de communes et de syndicats

Et localement :

- la transformation du Pays de Gâtine en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
- les démarches de communes nouvelles au sein de la CCPG

Diapo n°11 – Les mesures du projet de loi de Programmation des Finances Publiques et du Projet de loi de finances 2018 (1/6)

Il y a une volonté affichée de poursuivre le mouvement de réduction spécifiquement sur les dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

La Ville de Niort et la CAN (Communauté d'Agglomération de Niort) feront l'objet d'une contractualisation avec l'Etat visant à diminuer les dépenses publiques.

Diapo n°12 – Les mesures du projet de loi de Programmation des Finances Publiques et du Projet de loi de finances 2018 (2/6)

Nouvelle baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) passant à 12,3 % en 2018 mais qui serait la dernière année de diminution de cette dotation.

Diapo n°13 – Les mesures du projet de loi de Programmation des Finances Publiques et du Projet de loi de finances 2018 (3/6)

Il y a des encouragements d'investissement local par la mise en place de contrats de ruralité, de maintien des DETR donc de l'augmentation des dotations qui serait prévue pour soutenir l'investissement local. On nous parle de 665 millions d'€ pour l'investissement local et de quasiment 1 milliard pour la DETR.

D'un autre côté, il y a des obligations qui nous sont imposées par l'Etat. Sont concernés, de nombreux services qui étaient rendus auparavant par l'Etat, notamment la Sous-Préfecture, et qui ne le sont plus aujourd'hui. Comme vous le savez, la Sous-préfecture est ouverte uniquement sur rendez-vous ce qui modifie un peu la perception du rôle de l'Etat sur nos territoires.

Diapo n°14 – Les mesures du projet de loi de Programmation des Finances Publiques et du Projet de loi de finances 2018 (4/6)

Il existe des compensations des diminutions notamment par la péréquation verticale c'est-à-dire dans le sens de l'Etat vers les collectivités. Puis les compensations entre collectivités dites péréquations horizontales dont on essaie d'améliorer les ratios de finances publiques entre les collectivités tenant compte du potentiel fiscal pour les unes, de la richesse et d'essayer de mieux répartir la fiscalité sur l'ensemble du territoire national. C'est pour cela qu'il y a une enveloppe d'1 milliard d'€ pour 2018 qui serait prévue pour le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales).

Diapo n°15 – Les mesures du projet de loi de Programmation des Finances Publiques et du Projet de loi de finances 2018 (5/6)

Une annonce du Président de la République a été faite sur l'exonération de la taxe d'habitation d'une partie conséquente de la population. Cette décision a des effets non négligeables sachant que le principe est que cette diminution de la taxe d'habitation serait compensée par des dotations de l'Etat ce qui est déjà le cas pour certaines obligations. L'ampleur du phénomène n'a rien à voir avec ce qui peut déjà exister.

Ce que nous avons souhaité montrer sur cette diapo, c'est la part assez conséquente de la taxe d'habitation quant aux recettes de la collectivité. Cela change la perspective de positionnement de la collectivité par rapport à la fiscalité. Je considère que la contribution à l'impôt est le premier acte citoyen de chacun même si nous entendons, à juste titre, les critiques sur la taxe d'habitation, les différences considérables entre les petites, moyennes et

grandes villes. Pour des services qui devraient être équivalents, vous ne payez pas du tout la même taxe d'habitation suivant le lieu d'habitation que ce soit Bordeaux, Parthenay, Niort ou Lyon. C'est incontestable, il y a de vraies inégalités. Pour autant, afin de résoudre ces inégalités, passer de cette solution qui est certes contestable à une totale exonération, cela a un effet non négligeable qui est la perte du lien entre l'habitant et la commune puisque l'habitant ne contribuera plus aux dépenses de la collectivité. La source des recettes sera l'Etat via la dotation. Sur le plan citoyen, cela peut poser des soucis. Par le paiement de la contribution fiscale on contribue à la politique municipale. Si vous ne contribuez pas, le lien peut se distendre. La fiscalité n'est pas uniquement une question budgétaire.

M. CHEVALIER : Je pense que c'est un sujet très intéressant. Même si le DOB concerne uniquement la Ville de Parthenay, les décisions prises au niveau national concernant la taxe d'habitation impactent inévitablement notre ville. J'aimerais, si c'est possible, que nous ne nous arrêtons pas juste à la diapo et que nous dépassions cela pour se poser les questions de fond. Je voudrais proposer une idée, si vous en êtes d'accord, c'est de ne pas se positionner sur « on est favorable ou on n'est pas favorable » puisque la décision est prise et nous n'avons pas le pouvoir au Conseil Municipal de changer cela. En revanche, l'objet sera de réfléchir ensemble à l'avenir de la fiscalité locale et en l'occurrence celle qui nous concerne directement, celle de Parthenay.

Concernant cette décision, 5 questions me sont venues assez naturellement, et j'aimerais vous en faire part, dont une que vous avez évoquée tout à l'heure :

- 1- : « Quels seraient les enjeux et les modalités de l'application de cette décision pour Parthenay ? ».
- 2- : « La fiscalité locale et particulièrement les recettes des communes doivent-elles reposer autant sur la taxe d'habitation qui est un impôt qualifié par la plupart des gens comme injuste ? ».
- 3- : « Les Maires ne risquent-ils pas de perdre leur autonomie fiscale ainsi qu'une part de leur indépendance vis-à-vis de l'Etat ? ».
- 4-5 : « Est-ce que la population s'oppose majoritairement à cette décision ou est-ce simplement une inquiétude d'élus locaux ? ».

De manière un peu concise, j'aimerais répondre à ces questions par une méthode un peu didactique « avantages – inconvénients » sans faire la question-réponse.

J'aimerais que nous soyons tous d'accord sur les éléments qui permettraient d'étayer le débat et d'avoir les mêmes sources. Jusqu'à présent et d'après ce que j'ai cru comprendre, les différents gouvernements, pour diminuer le déficit public de la France, ont choisi de diminuer progressivement les dotations générales de fonctionnement. Nous sommes membres de la Communauté Européenne et nous avons l'obligation de respecter les directives européennes notamment le seuil de 3 % du PIB pour diminuer le déficit public de l'Etat. Nous savons que le déficit des collectivités locales représente environ 20 % du déficit de l'Etat. Nous sommes d'accord, une petite partie par rapport à l'Etat et à la Sécurité Sociale mais non négligeable néanmoins.

Ce qui nous est proposé avec ce nouveau gouvernement, c'est une refonte de la fiscalité locale avec l'objectif de tenir compte des spécificités des territoires en permettant davantage de souplesse. Il s'agit certainement de penser autrement la fiscalité locale. Nous pouvons peut-être en discuter entre nous. Les premières décisions qui sont liées inévitablement avec cette décision qui est différente des différents gouvernements passés, ce n'est pas de baisse de la DGF pour 2018 contrairement à ce qui est dit sur la diapo précédente. Aussi, permettre tout de même d'augmenter les dépenses de fonctionnement mais pas au-dessus du seuil de 1,2 %.

Si nous partons du préalable qu'il faut repenser ensemble la fiscalité locale, je pense qu'il est néanmoins nécessaire de préserver les finances des collectivités et donc de ne pas continuer à amputer les recettes. Tout le monde peut réfléchir autour de ce sujet, c'est quelque-chose qui a été développé lors de la dernière assemblée des Maires de France.

« Quels seraient les inconvénients de la suppression de la taxe d'habitation ? ». Deux inconvénients majeurs que je voudrais soulever. Le premier, nous pourrions évoquer le risque de la perte d'autonomie des municipalités et si le financement ne dépend plus que de l'Etat, nous pourrions avoir la crainte d'une gestion un peu trop technocratique qui, inévitablement, creuserait un décalage entre l'Etat et les réalités du territoire. Ce serait un inconvénient premier à cette décision.

Le deuxième, vous l'avez évoqué tout à l'heure, c'est, pourquoi pas la disparition progressive du lien entre les habitants d'une ville et ses élus. A partir du moment où le Conseil Municipal ne décide plus des taux, la donne change. Pour en avoir discuté avec plusieurs Maires il y a quelques temps, effectivement certains peuvent dire comme vous que la taxe d'habitation permettait à la population de se sentir davantage impliquée à ce qui se faisait dans leur ville à partir du moment où ils y participaient financièrement. C'est du bon sens mais cela vaut la peine de le redire. Question liée à celle-ci : « Est-ce que la disparition progressive de la taxe d'habitation fera disparaître aussi ce lien ? ».

Concernant les avantages, je pense que nous pouvons être rassurés si les engagements de l'Etat sont tenus, puisque jusqu'en 2020 normalement, cela ne change rien pour les recettes de la collectivité concernant la taxe d'habitation. Vous l'avez évoqué et c'est indiqué brièvement sur la diapo, nous n'allons pas fonctionner sur une compensation classique avec un système de péréquation horizontale ou verticale qui a ses limites et parfois ses dérives, mais nous sommes sur l'utilisation du dégrèvement. C'est l'Etat qui va participer, compenser à l'euro près la différence non perçue par la collectivité. Précision d'importance car ce n'est pas dit clairement, c'est que la compensation globale sera basée sur les taux de 2017. Cela veut dire que libre au Maire donc au Conseil Municipal d'avoir des recettes supplémentaires s'il décide d'augmenter le taux. Par contre, le taux ne sera pas pris en charge par l'Etat mais sera à la charge de la population. La difficulté n'est pas jusqu'en 2020 mais après. Une fois que les 80 % concernés seront complètement exonérés, il reste à se poser 2 questions. La première : « Va-t-on passer de 80 % de la population exonérée à 100 % ? ». L'idée du 100 % qui je crois est dans les couloirs de Bercy, serait d'éviter que d'un impôt injuste nous passions à un impôt inéquitable. La deuxième : « Par quoi va-t-on remplacer les recettes de la taxe d'habitation ? ». Il y avait plusieurs idées, la première était une partie de la TVA reversée aux municipalités puisque c'est un impôt dynamique qui augmente tous les ans sauf que je crois savoir que la décision qui a finalement été prise est qu'il sera reversé aux Régions donc les municipalités n'en profiteront pas. La deuxième réflexion qui avait été évoquée, c'était l'augmentation de la CSG qui pourrait aussi servir à compenser le manque à gagner des recettes sauf qu'elle serait reversée aux Départements pour les aider à financer le RSA. Que restera-t-il pour les recettes des municipalités ? L'idée actuelle je crois, et c'est une idée qui vaut la peine de réfléchir et de débattre entre nous, ce serait peut-être qu'une part de l'impôt sur le revenu, certainement la tranche de 14 %, soit reversée aux municipalités.

Certains Maires que j'ai rencontrés sur ce sujet ne pensent pas que cette idée serait bonne et pensent même à réfléchir à un nouvel impôt local qui serait également basé sur le revenu des populations. Ce n'est pas à l'ordre du jour et cela a été démenti par le gouvernement mais c'est une des possibilités. L'inconvénient d'utiliser l'impôt sur le revenu pour financer les recettes de la taxe d'habitation, c'est le risque de disparité entre les communes, celles qui ont des populations à gros revenus et celles qui ont des populations à petits revenus, notamment pour les territoires ruraux, cela peut poser problème.

Pour finir par l'avantage premier, et là je parle à titre personnel, c'est qu'au-delà d'une promesse électorale si elle est tenue car ce n'est pas souvent en général mais j'espère que ce sera pour cette fois-ci, c'est la possibilité pour la population d'augmenter son pouvoir d'achat à dépenser sur le territoire et l'assurance que les recettes des communes sur la taxe d'habitation seront compensées à 100 %, donc c'est un avantage non négligeable.

Je voulais formuler ces quelques remarques afin que nous débattions sur ce sujet essentiel pour l'avenir et je souhaitais en discuter avec vous et connaître votre opinion sur cette intervention.

M. LE MAIRE : La principale difficulté est que nous n'avons pas la main sur ces différents points. Je ne remets pas en cause le débat sur l'iniquité de la taxe d'habitation sur le territoire national mais il est vrai qu'il n'est pas normal que résidant dans le même pays, nous ne payons pas tous le même impôt pour des services qui peuvent être différents suivant la taille de la commune mais globalement il y a une iniquité qui n'est pas acceptable.

Vous parlez d'une promesse électorale que l'on espère tenue et nous pouvons tous le souhaiter rien que pour la crédibilité de la politique, il n'est pas plus mal de faire ce que l'on dit. Comment se fait-il que l'on prenne cette décision alors que l'on ne connaît pas les recettes de substitution ? Sur le raisonnement, cela me choque un peu. Si je supprime un impôt qui est une recette, si je n'ai pas de recettes de substitution, je ne prends pas la mesure. Tandis que là, j'applique la mesure et après je vais voir comment me débrouiller pour les recettes. Le contribuable qu'il soit régional, départemental ou communal, reste un contribuable. Le contribuable paie sous forme de taxe d'habitation, de CSG, de TVA mais il paie de toute façon. La perception que nous avons en tant qu'élus de la fiscalité est vue au travers de la fonction que nous exerçons. Le contribuable qui n'a pas de mandat, il veut savoir combien il paie de contribution fiscale au total chaque année. C'est une perception qu'il faut toujours avoir en tête.

Sur la politique gouvernementale, concernant un sujet qui est certes local mais qui reste fondamentalement national au moins sur les clés de décision, je suis étonné qu'il n'y ait pas une recette de substitution qui ait, en même temps, été présentée. Là, on présente plusieurs hypothèses et après on va voir comment faire. Cela me paraît difficile de fonctionner de cette manière-là car cela crée une incertitude. Soit vous financez une baisse de recettes par une diminution de la dépense soit vous envisagez de substituer une recette à une autre et dans ce cas il faut avoir, simultanément, prévu la recette de substitution.

Je suis également attaché à ce que vous avez développé, c'est ce lien qui existe entre le citoyen et une commune par le paiement de l'impôt. Par cette contribution, le citoyen appartient à la communauté. Historiquement, la contribution volontaire au paiement de l'impôt est le premier acte de participation à une nation.

M. CHEVALIER : Je pense que jusqu'en 2020, cela va rester comme ça. La discussion sur un nouvel impôt local apparaîtra après mais un impôt local plus équitable qui serait basé sur le revenu. Nous y arriverons je pense.

M. LE MAIRE : Il ne faut pas que nous arrivions à une augmentation globale de la fiscalité.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Contribuer en fonction de ses revenus n'est pas équitable car tout citoyen profite de ce qui est mis en place par les communes (les centres de loisirs...). Il y a déjà des moyens de corriger les différences de revenus sur les tarifs. Je pense que nous augmenterons le sentiment que tout est gratuit pour tout le monde alors qu'il y a toujours un coût qui est supporté et pas forcément par ceux qui profitent de l'action mise en place. Pour moi, la taxe d'habitation était une participation de chacun dont on peut avoir la jouissance au quotidien dans sa vie de tous les jours. Comme le disait M. le Maire, nous n'avons pas la main, cela se passe dans des plus hautes sphères. Tout dépend comment sera institué le nouvel impôt mais, sur le revenu et uniquement sur le revenu cela existe déjà, c'est l'impôt sur le revenu.

M. CHEVALIER : Sauf que l'impôt sur le revenu ne sert pas à financer les projets des collectivités locales.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : En partie par la DGF, la DETR...

M. CHEVALIER : La réflexion est en fin de compte de ne pas les faire diminuer et peut-être même de les faire progresser, de ne plus jouer sur les DGF. J'ai lancé des idées, des propositions, je ne suis pas celui qui tranchera au final. C'était intéressant que nous puissions échanger sur ce sujet car c'est quelque-chose de très important qui nous concerne directement puisque les recettes des collectivités c'est ce qui nous permet de créer des projets dans l'avenir.

Diapo n°17 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay - Evolution des équilibres financiers (CA 2014 – CA 2015, CA 2016 – CA 2017 provisoire – hors affectation)

Mme CLISSON : Nous vous présentons 2 pavés avec les recettes et les dépenses.

Les recettes de fonctionnement diminuent légèrement depuis 2014.

Les recettes d'investissement ont progressé en 2017 car est inclus l'emprunt que nous avons contracté cette même année et des subventions qui étaient liées à des investissements.

Pour les frais de fonctionnement, nous pouvons noter une maîtrise en tenant compte du fait qu'il y a eu le transfert des charges du scolaire ce qui a diminué les coûts de fonctionnement.

Pour les dépenses d'investissement, des investissements ont été réalisés depuis 4 ans avec un pic en 2017 lié au Parc des sports l'Enjeu.

Diapo n°18 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay - Evolution des équilibres financiers (CA 2014 – CA 2015, CA 2016 – CA 2017 provisoire – D'où vient l'argent, Où va l'argent)

D'où vient l'argent de nos recettes ?

Les impôts et taxes diminuent un peu tous les ans.

Les dotations et participations diminuent également depuis 2014.

Les produits des services ont diminué un peu également (cantine, droits de place).

Les autres recettes ont également un peu diminué.

Nous avons eu un emprunt de 1,5 million d'€ en 2017 et cette année 3 millions d'€.

Le FCTVA suit le montant des investissements de l'année précédente, c'est pour cela que nous en avons perçu un peu plus en 2017.

Les autres subventions ont augmenté également en 2017.

Où va l'argent ?

Du côté des dépenses, nous observons une stabilité des dépenses de personnel. Il y a eu une diminution entre 2015 et 2016 suite à la création des services communs avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Légère diminution des charges à caractère général et des autres charges.

Les charges financières ont diminué puisque l'année dernière nous avons renégocié notre emprunt auprès du Crédit Agricole et qu'il y a eu la fin de l'emprunt suisse qui coûtait cher.

Les dépenses d'équipement en 2017 ont été importantes.

Diapo n°19 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay (Recettes de fonctionnement – Dotations)

Entre 2015 et 2017, nous avons eu une diminution globale de 54 570 €. La Dotation Forfaitaire est celle qui a le plus baissé. Elle a été compensée, en partie, par une augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Dotation Nationale de Péréquation.

Diapo n°20 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay (Contribution cumulée de la commune au redressement des finances publiques)

Depuis 2014, à Parthenay, nous avons participé à hauteur de 577 590 € puisque toutes les diminutions se sont ajoutées depuis 4 ans sauf que cette année nous n'avons pas à supporter cette diminution.

Diapo n°21 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay (Dépenses d'investissement : les principales réalisations 2017)

Le Parc des Sports l'Enjeu : En 2017, nous avons eu 4 406 641 € TTC en dépenses. Le montant total de l'opération était de 6 800 000 € TTC et 1 080 000 € de subventions comprenant les 200 000 € du FEADER dont nous avons eu la confirmation cette semaine que nous les percevrons.

Diapo n°22 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay (Dépenses d'investissement : les principales réalisations 2017)

Rénovation de l'église Saint-Laurent : En 2017, nous avons eu 613 101 € TTC en dépenses. Le montant des subventions attendu est de 1 400 000 € et le montant total de l'opération est de 2 760 000 € TTC.

Je souhaitais faire un point sur la Fondation de France. A ce jour, nous avons collecté 11 890 €.

Diapo n°23 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay (Dépenses d'investissement : les principales réalisations 2017)

Travaux de rénovation de la voirie : Le montant total des travaux réalisés est de 420 276 € TTC. Nous avons toujours un montant programmé de 2016 à 2020 de 2 840 000 € comprenant 300 000 € sur chaque budget annuel plus les travaux de la rue Salvador Allende pour 1 340 000 €.

Diapo n°24 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay (Dépenses d'investissement : les principales réalisations 2017)

Agenda d'accessibilité programmée : Il a été réalisé sur 2017 pour 69 775 € TTC de dépenses.

Les bâtiments concernés sont la Maison du Temps Libre, la salle de sport de l'EN et la salle de sport Les Grippeaux. Le montant total de l'opération est de 1 376 940 € TTC sans les travaux de l'hôtel de ville et de la communauté.

Diapo n°25 – Analyse de la situation financière 2017 de la Ville de Parthenay (Dépenses d'investissement : les principales réalisations 2017)

Modernisation des locaux du service des Espaces verts : Le montant total de l'opération était de 203 236 € TTC. Les travaux ont été réceptionnés au mois d'octobre. Il reste à réaliser des travaux d'extérieurs, la clôture et un portail à mettre en place mais cela devrait être terminé pour mi-février.

Diapo 27 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020

Nous continuons à appliquer la démarche que l'on appelle MAGI 360 (marges d'autonomie de gestion et d'investissement à 360°) afin de dégager des marges de manœuvre budgétaires et d'adopter une stratégie financière globale pour trouver une solution par le « haut » aux contraintes budgétaires actuelles.

Diapo 28 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020

Une réflexion au niveau de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine a été lancée concernant un pacte financier et fiscal. Je laisse la parole à M. Le Maire.

M. LE MAIRE : C'est une discussion que nous avons eue en réunion des Maires ainsi qu'en Bureau Communautaire. Nous avons fait un projet de territoire, nous avons une nouvelle intercommunalité. La décision qui a été prise est de mandater un cabinet afin de déterminer les zones de rapprochement qu'il pourrait y avoir sur la fiscalité, les différences fiscales qui existent entre les différentes communes de la Communauté. De prendre en compte par exemple, la fiscalité applicable et les conséquences quant au positionnement de Parthenay en qualité de ville centre puisqu'il y a des charges de centralité. Pour le moment, nous sommes sur une proposition de dégager une somme de 10 000 € ou 15 000 € pour faire une étude globale sur la fiscalité sur l'ensemble de la Communauté de Communes. Ce sont des sujets qui sont abordés un peu partout en ce moment sur l'ensemble des Agglomérations ou des Communautés de Communes. Je pense qu'il est important que nous puissions réfléchir sur ce sujet.

Mme BELY : Je voudrais rebondir sur ce que vous venez de dire car effectivement, de plus en plus, nous entendons parler de ces pactes financiers fiscaux à l'échelle des Communautés de Communes. Quand nous relisons les textes, c'est présenté comme un levier structurant pour les intercommunalités. Vous, vous nous parlez essentiellement de la fiscalité alors qu'il me semble que l'enjeu du pacte financier et fiscal porte aussi sur les capacités des intercommunalités à optimiser leur politique de solidarité et je ne vous ai pas entendu parler de solidarité. Il s'agit aussi de maîtriser les charges de fonctionnement et de préserver l'autofinancement pour les projets d'investissement. Avec ces pactes, on nous demande d'optimiser les charges et les ressources et en même temps de conforter les intercommunalités. Vous dites que la réflexion va s'engager, qu'il va y avoir une étude mais que ce pacte, si nous devons le mettre en place, nécessite des outils de concertation et de coordination. C'est un très gros chantier, il va falloir beaucoup de pédagogie pour que tout le monde soit sur la même longueur d'onde. Vous avez dit qu'il en avait été question en réunion des Maires, donc je voulais savoir si vous avez réfléchi à des outils de solidarité financière et fiscale. Avez-vous abordé, pour que ce soit plus clair pour chacun d'entre nous, les fonds de concours, les dispositifs de coordination fiscale ? Il y a de très nombreuses questions qui se posent par rapport à cet outil qui est proposé.

M. LE MAIRE : Nous sommes sur la partie étude et état des lieux. Vous parlez de fonds de concours, effectivement c'est quelque-chose que nous avons, dès la première année, tenté de mettre en place mais que nous n'avons pas réalisé pour des raisons budgétaires. Il faut essayer de voir s'il y a des gisements d'économies. Nous gérons au plus près donc ce n'est pas de ce côté-là. Nous étions sur des fiscalités différentes, des décisions ont été prises collectivement en appliquant immédiatement un taux unique sur le territoire de la Communauté. Sur d'autres recettes fiscales, nous avons souhaité lisser dans le temps. Nous sommes à la quatrième année d'existence de cette intercommunalité donc nous pensons que c'est le bon moment de voir, avec le recul, les prises de compétences, les charges de fonctionnement connues, les projets d'investissements identifiés. Un paysage se dessine plus clairement qu'il y a quelques années donc c'est bien de faire une petite pause, sans arrêter le reste et de se dire : « est-ce que nous pouvons réfléchir ensemble à ce pacte qui permettra de continuer à voir ce que nous pouvons faire ensemble ? ». Ensuite, il y a toute la partie concertation mais nous ne pouvons pas parler d'outils tant que nous n'avons pas commencé l'étude.

Mme BELY : Oui, mais c'est bien aussi d'éclairer un peu les élus et de dire qu'il s'agira de mettre en place un certain nombre d'outils. Il ne s'agit pas simplement de s'entendre sur les stratégies fiscales, il y a d'autres volets dans ce pacte financier. C'est résumé en une phrase en disant que c'est un outil d'optimisation d'initiatives communautaires mais derrière il y a aussi comment corriger les inégalités, ce n'est pas simplement financer un projet de territoire. Dégager de l'argent pour financer ce projet c'est aussi corriger les inégalités, c'est soutenir

financièrement les communes. Il y a beaucoup de questions qui se posent. Quelle logique de redistribution, quelle logique de solidarité ? Ce sont pour moi des sujets qui sont aussi très importants et pas simplement le côté d'entente sur la fiscalité.

M. LE MAIRE : La fiscalité est un outil de solidarité. La redistribution c'est le fondement de la solidarité. Je pense qu'il ne faut pas renverser le débat. Il ne faut pas parler des solutions ou des mesures que nous appliquerons tant que nous n'avons pas réfléchi ensemble sur la situation d'aujourd'hui. Effectivement, les outils que vous expliquez sont connus. Une fois que nous avons fait l'étude, nous voyons si nous sommes en capacité de mettre en place tel ou tel outil. Il faut que cela marche dans les 2 sens. Vous parliez de la solidarité vis-à-vis des communes mais c'est aussi la solidarité des communes vis-à-vis de la Communauté.

Mme BELY : J'espère que cela débouchera sur quelque chose de concret. Nous parlions tout à l'heure des difficultés que nous aurons donc tout le monde aura à y gagner.

M. LE MAIRE : Bien-sûr. L'objectif est que nous arrivions à une connaissance précise des choses qui permettent de prendre des décisions avec plus d'anticipation ou de connaissance de ce qui logiquement peut se passer dans 3, 4 ou 5 ans au-delà des indicateurs que nous connaissons déjà.

Mme BELY : Dans quel délai ?

M. LE MAIRE : Nous aborderons le sujet à la réunion des Maires début février puis nous passerons l'étude en Conseil Communautaire.

Diapo 30 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020 (évolution des effectifs)

Le service des Ressources Humaines a dressé un tableau des effectifs des agents de la Commune. Les chiffres indiqués sont ceux du mois de décembre de chacune des années. Ce ne sont pas forcément les mêmes chiffres au mois de janvier car cela peut bouger dans un sens comme dans l'autre. Ce sont des nombres de postes et non pas des équivalents temps plein. Il peut y avoir des postes à temps partiel.

M. GARNIER : Dans le tableau, c'est une question de présentation. Concernant les services Ressources Humaines, Finances et Communication, il est indiqué zéro alors qu'il y a bien des charges qui sont liées.

Mme CLISSON : Ce sont des services communs. Là, il s'agit du tableau des effectifs uniquement.

M. GARNIER : J'ai bien compris, mais nous pourrions penser qu'il n'y a plus personne sur ces postes alors que ce n'est pas le cas.

Diapo 31 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020 (évolution prévisionnelle des dépenses de personnel)

Départs en retraite : 5 en 2016 et 5 en 2017. Sur les années à venir, ce sont des projections car il faut que les personnes souhaitent partir.

Nous envisageons de mutualiser le poste de placier et de développeur de centre-ville ainsi que le poste d'acheteur et de gestionnaire de la flotte automobile avec la Communauté de Communes (50/50).

Mme PROUST : Sur un tableau, vous nous présentez des projections. Il y a deux années d'écoulées donc il serait intéressant de voir où nous en sommes entre ce que vous aviez projeté et la réalité de 2016 et la réalité de 2017.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Les chiffres de 2016 et 2017 sont les chiffres réels. Il y a bien eu sur chaque année 5 départs en retraite.

Mme PROUST : Oui, mais sur les économies projetées...

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Un agent qui part à la retraite, en fin de carrière, a un salaire beaucoup plus élevé bien que nos agents ne soient pas très bien payés, c'est la Fonction Publique Territoriale. En début de carrière, ils ont un grade et un échelon moindre donc ils sont moins payés qu'en fin de carrière. D'autre part, il y a des postes que nous n'avons pas forcément remplacés après le départ en retraite car nous avons procédé à une

réorganisation des services ou à une mutualisation des services avec la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine.

Mme PROUST : Je comprends ce que vous dites mais ce n'est pas mon propos. Je veux dire que c'est la même diapo que nous gardons. Pour savoir où nous en sommes en réalité, il serait intéressant de savoir ce que sont advenus réellement les 45 000 € que nous avons projetés pour ajuster les projections suivantes.

Mme BELY : Il serait également intéressant de savoir quelles sont les catégories touchées, si ce sont les postes des catégories A, B ou C.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Sur les départs en retraite, il s'agit majoritairement des catégories B et C mais des catégories C de grade supérieur donc il y a peu de différence entre le grade le plus haut en catégorie C et le grade de catégorie B.

Diapo 32 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020 (évolution des charges à caractère général (énergie, entretien bâtiments, téléphonie...)

Il y a une légère diminution de ces charges. Pour 2017, ce sont des chiffres provisoires, il reste les rattachements à faire. Nous sommes à 95 % de réalisation par rapport au budget primitif donc c'était bien estimé au départ.

Diapo 33 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020 (objectif de maintien de l'enveloppe des charges à caractère général sur le mandat – les effets MAGI 360 - Résultats)

Mme CLISSON : 3 compromis de vente sont en cours de signature pour un montant de 215 000 € ce qui a pour conséquence de diminuer la taxe foncière, les assurances, l'entretien des bâtiments.

Nous avons fait une étude avec le cabinet CTR qui nous a permis de réduire de 4 000 € par an les taxes foncières payées par la Ville.

Sur la location et la maintenance des copieurs, nous réalisons une économie annuelle de 23 %.

Concernant la gestion des ordures ménagères, sur certains sites, la facturation se fait à la levée des poubelles. Un travail de sensibilisation du personnel a été réalisé pour ne sortir les poubelles que lorsqu'elles sont pleines voire mutualiser certaines poubelles si nécessaire.

Pour information, en 2017, les ordures ménagères représentaient 23 600 €. Nous avons payé 3 700 € de moins que l'année dernière.

Les contrats de téléphonie mobile ont été renégociés avec une économie annuelle de 3 000 €.

La dématérialisation de nombreux documents a pour conséquence de faire moins d'impressions donc moins d'achat de papier et d'encre.

Nous avons recruté sur le poste d'acheteur public, l'agent est actuellement en poste.

Nous nous sommes abonnés au site Webenchères ce qui nous a permis de vendre du matériel qui était inutilisé pour un montant de 17 285 €.

Entre 2014 et 2017, -10 000 € de fournitures d'entretien, -80% de dépenses des fournitures administratives soit une diminution de 26 750 €, réduction des dépenses de cérémonies et d'abonnements des services.

Diapo 34 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020 (objectif de maintien de l'enveloppe des charges à caractère général sur le mandat – les effets MAGI 360 – Perspectives)

Nous allons continuer à renégocier les contrats de téléphonie fixe, mener une réflexion sur la gestion du parc automobile avec un suivi. Voir s'il est plus intéressant d'acheter les véhicules ou de les louer. Réflexion sur une orientation vers les véhicules hybrides ou non.

L'impact du nouveau marché des produits d'entretien qui devrait nous amener à réduire les consommations.

La diminution du référentiel de fournitures administratives.

La poursuite de l'optimisation du patrimoine.

Mme BELY : Je voulais revenir sur le tableau précédent. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec le terme que vous utilisez sur l'optimisation du patrimoine. Pour moi, vendre du patrimoine ce n'est pas de l'optimisation. C'est sa mise en valeur qualitative, son amélioration surtout que 2017 était l'année du patrimoine. Je trouve que le terme n'est absolument pas approprié.

Mme LAMBERT : Il y a les bâtiments emblématiques de Parthenay et d'autres locaux qui sont inutilisés, que nous n'avons pas forcément la possibilité d'entretenir donc autant les vendre.

Mme BELY : A ce moment-là, il faut indiquer « vente ».

M. ROUVREAU : C'est bien aussi optimisé puisque c'est celui qui va l'acheter qui va le rénover.

Mme CLISSON : Des locaux comme ceux situés impasse Eugène Brisset ou rue de la Mara, ce n'est pas vraiment du patrimoine.

Mme BELY : Vous nous diriez dans votre tableau que, par exemple, nous allons optimiser en remettant en état le logis Férolle, j'aurais compris.

M. LE MAIRE : Nous avons noté l'église Saint-Laurent... Optimiser est un vrai terme budgétaire car cela veut dire que l'on valorise le patrimoine qui nous appartient. Il y a des bâtiments qui ont été achetés il y a très très longtemps, aucun d'entre nous n'était présent. Nous nous sommes posé la question de leur avenir, les garder ou pas.

M. BEAUCHAMP : Je considère que lorsque nous vendons le patrimoine, nous nous appauvrissons, en particulier une collectivité.

M. LE MAIRE : Cela ne veut rien dire. Ce n'est pas parce que nous vendons quelque chose que l'on s'appauvrit. Nous vendons quelque chose qui n'a pas d'utilité pour l'intérêt général. C'est pour cela que je mets en perspective temporelle c'est-à-dire qu'il y a des biens qui appartiennent à la collectivité et qui n'ont pas été achetés par ceux s'en occupent aujourd'hui. A partir du moment ou même ceux qui ont acheté ces biens à l'époque n'en ont rien fait, nous nous interrogeons sur l'utilité de les conserver. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité de gérer de l'immobilier. En revanche, le Logis Férolle ou le Musée, nous n'allons pas les vendre. J'assume mes responsabilités, il y a un bien dont j'ai décidé l'acquisition et que nous vendons aujourd'hui. Il y a une dizaine d'années, il y avait un projet de Musée que nous avons, pour des raisons financières, été obligé d'annuler. Il y avait des perspectives qui, aujourd'hui, ont disparu. Il s'agissait d'une maison située dans le prolongement de la rue du Château qui faisait partie d'un ensemble immobilier avec la maison dite Henri IV. Aujourd'hui, ce projet ne pouvant se réaliser, nous prenons la décision de vendre cet ensemble.

Mme BELY : J'espère que vous allez vous pencher sur le Logis Férolle car il y a une très grosse attente de la part des habitants du quartier Saint-Jacques. Il aurait été bien, en 2017, année du patrimoine, d'avoir des projets sur ce lieu.

Diapo 35 – Les grandes orientations budgétaires sur la période 2015-2020 (des investissements d'avenir programmés sur la mandature)

Concernant la couverture des Grippeaux, nous allons créer une AP/CP pour 220 000 €.

Diapo 37 – Les grandes orientations budgétaires 2018 (1-9) - des points déterminants pour comprendre l'évolution du projet.

M. BEAUCHAMP : Vous nous indiquez 150 000 € supplémentaires de prime d'assurance. A quel moment est renégociée cette assurance ? Et pour combien de temps ?

Mme CLISSON : Nous avons renégocié en 2015 pour 4 ans. Nous n'avons pas encore assez de recul car ils se basent sur les 3 années écoulées. De plus, nous avons eu plusieurs sinistres imputés au Service Technique ce qui fait qu'il est encore trop tôt pour les renégocier.

M. ROUVREAU : Ces petits sinistres sont liés à la nouvelle méthodologie que nous avons pour entretenir la voirie par rapport au désherbage mécanique dont les projections abiment les pare-brise. En espérant que la machine à vapeur vienne résoudre ou diminuer cet état de fait.

M. BEAUCHAMP : 150 000 € de pare-brise quand-même...

M. ROUVREAU : ...ce montant n'est pas lié qu'aux pare-brise.

M. BEAUCHAMP : Quel est le montant global des assurances ?

Mme CLISSON : Pour cette année, le montant est de 372 671 € y compris les assurances statutaires. Uniquement pour la Responsabilité Civile et le Bâtiment, le montant est de 243 085 €. Il faut revoir ces contrats 6 mois avant la date d'échéance ce que nous prévoyons de faire.

M. BEAUCHAMP : Il faudra surtout voir avec d'autres assureurs.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous sommes sur des appels d'offres donc nous ne pouvons pas renégocier. Généralement, ils renégocient mais à la hausse. La dernière fois, ils nous ont augmenté le taux de 2,5 % en cours de marché.

Mme CLISSON : De plus, ils ne sont pas nombreux à répondre à la consultation.

Diapo 43 – Les grandes orientations budgétaires 2018 (7/9) – les dépenses d'investissement

M. CHEVALIER : Il y a une nouvelle ligne que j'ai abordée à la commission Finances concernant la vidéo protection. Nous sommes très ouverts à la discussion. Nous avons eu l'occasion de discuter ensemble sur des questions de sécurité publique car la tranquillité des parthenaisiens est importante pour nous. Nous avons découvert ce sujet dans la presse et nous n'en avons jamais vraiment parlé ensemble. Qu'entendez-vous par un budget de 50 000 € et des recettes pour 12 500 €. Qu'est-ce que cette vidéo protection ?

M. LONGEARD : Avant de la mettre en place ou non sur la Ville de Parthenay, nous étudions sa faisabilité (coût, utilité, lieux d'implantation et faisabilité financière). Lorsque nous aurons toutes les réponses, nous pourrons monter un dossier de façon à pouvoir débattre sur des éléments concrets. Il vaut mieux prévoir un budget de 50 000 € même si celui-ci n'aboutit pas que de courir après un budget si nous prenons la décision de la mettre en place.

M. CHEVALIER : En l'inscrivant au budget, vous anticipez l'éventualité que nous instaurions, à Parthenay, la vidéo protection. Je sais, M. le Maire, que vous vous êtes déjà exprimé et que vous aviez émis un avis défavorable. Peut-être que votre position a évolué. Je sais que le Commandant de la gendarmerie fait du forcing car cela fait partie de ses missions que la vidéo protection soit instaurée. Cela mérite peut-être un débat entre nous une prochaine fois.

M. LE MAIRE : Je vous ai précisé que c'était à titre personnel. Après, nous sommes élus et nous devons prendre nos responsabilités. Il faut voir en fonction de l'intérêt de Parthenay. Je souscris parfaitement à ce qu'a dit Daniel LONGEARD. Par contre, les déclarations d'un Commandant de gendarmerie qui se permet de commenter une politique municipale, je n'ai jamais vu cela.

M. CHEVALIER : C'est pour cela que j'ai lu dans la presse que les discussions avaient commencées.

M. LE MAIRE : J'avais cru comprendre qu'un fonctionnaire, de plus militaire, avait une obligation de réserve. J'ai été très choqué par cela. Que nous en discussions dans des groupes de travail, au sein du CLSPD, dans le cadre des conventions de coordination, d'accord, mais qu'un Commandant de gendarmerie commente publiquement et tente d'influer une politique municipale...

M. CHEVALIER : ...d'où mon interrogation car je me suis dit que si malgré le devoir de réserve il se permet de dire cela c'est que les discussions sont très bien engagées et que nous en avons été exclus.

M. LE MAIRE : C'est surtout qu'il en parle publiquement. Je ne sais pas si vous avez été interpellé par cela mais moi ça m'a vraiment choqué. Je n'ai jamais vu cela.

M. LONGEARD : Il n'y a aucune discussion à avoir avec la gendarmerie car il s'agit d'un projet municipal. Nous serons les seuls à décider si nous la mettons en place ou non. Personne ne nous imposera ou ne nous dictera ce que nous avons à faire.

M. CHEVALIER : Au-delà du débat philosophique que nous ne ferons pas aujourd'hui, mesurons bien le ratio efficacité/coût car je pense qu'il y a des choses à dire autour de cela.

M. LONGEARD : Je suis d'accord.

Mme BELY : Au niveau de l'AD'AP, nous avons pris beaucoup de retard. Allons-nous pouvoir le rattraper ?

M. ROUVREAU : Le retard est toujours difficile à rattraper mais nous allons mettre les moyens en place. Comme je vous l'ai annoncé en commission la semaine dernière, notre responsable du Service Technique nous quitte à la fin du mois. Nous sommes en phase de recrutement. A l'arrivée de cette nouvelle personne, nous nous attacherons à prioriser ce dossier sensible.

Mme BELY : En 2016, nous l'avions prévu et il y a eu un report sur 2017. En 2017, nous n'avons pas tout fait et nous arrivons en 2018. Nous avons un calendrier à respecter et je crains que nous n'y parvenions pas.

M. ROUVREAU : Un seul agent suit les bâtiments.

Mme SECHERET : Vous notez, au niveau des bâtiments, la restauration des Halles pour 30 000 €. A quoi cela correspond-il ?

Mme LAMBERT : Les travaux d'intervention sur les Halles ont été revus à la baisse car nous arrivions sur des montants qui n'étaient pas supportables pour la Ville. Il va être étudié une rénovation à minima et non une restauration. Cela concernera la toiture afin que les commerçants ne soient plus gênés par les fuites d'eau, une remise aux normes électriques, de la peinture et de la propreté.

M. ROUVREAU : Il y aura également le désenfumage pour les coursives.

Mme LAMBERT : Nous en avons discuté avec l'Architecte des Bâtiments de France qui nous suit sur ce dossier. Concernant la toiture, nous allons faire quelque chose de beaucoup plus léger car nous savons que la structure des Halles supporte mal le poids de la toiture. Nous utiliserons du bac acier de qualité qui permettra à la fois d'être plus léger et d'être moins onéreux qu'une toiture en ardoise. Cela fait partie des discussions actuelles. Bien entendu, il va falloir monter le dossier et en grande partie avec les Services Techniques.

Mme PROUST : Donc, nous payons quoi pour 30 000 € ?

Mme LAMBERT : L'étude de la maîtrise d'œuvre sur un programme beaucoup plus léger.

Mme SECHERET : Cela devrait être fait en 2019.

Mme LAMBERT : Il faudra que le dossier soit accepté par l'ABF.

M. CHEVALIER : A l'occasion des vœux, vous avez indiqué que la proposition de toiture n'était, pour le moment, pas validée.

Mme LAMBERT : Elle est validée oralement mais la déclaration de travaux n'est pas faite.

M. CHEVALIER : Concernant le bâtiment, j'aimerais parler du projet du cinéma. Va-t-il naître ? Est-il prévu sur un autre endroit ? Disparaître ?

M. LE MAIRE : Il existe toujours. Nous attendons une réponse définitive du notaire en charge de la succession. Nous l'avons relancé au mois de novembre, de décembre... En début de semaine, un contact a été pris avec le notaire en charge des intérêts de la Ville pour essayer d'obtenir une réponse définitive. Nous allons le mettre en demeure de nous indiquer rapidement si c'est réalisable ou non. Réalisable au sens : « est-ce qu'il a une réponse des héritiers de nous vendre le bâtiment, si ce ne sont pas les héritiers, est-ce que le juge des tutelles prendra une décision dans un délai raisonnable qui nous permettra d'avancer sur ce dossier. Je suis tout à fait ouvert à vous en reparler début mars.

M. CHEVALIER : Il faudra au moins être fixé et pourquoi pas, penser à un autre lieu même si celui-ci était très bon. Cela peut durer et au final ce sont les parthenaisiens qui attendent.

M. LE MAIRE : Tout à fait.

Diapo 43 – Les grandes orientations budgétaires 2018 (8/9) – Le recours à l'emprunt

M. BEAUCHAMP : L'encours de la dette est de 860 € par habitant et nous sommes au 31 décembre 2017. Cela veut dire que si nous ajoutons 2018 avec un emprunt de 1,5 million, nous passerons à 1 000 € par habitant et si nous comptons la ligne de trésorerie de 1,5 million qui est tout de même de la dette...

Mme CLISSON : Elle n'entre pas dans la dette.

M. BEAUCHAMP : Elle n'y entre pas mais c'est tout de même de la dette. Nous sommes loin des 860 € par habitant.

Mme CLISSON : L'année dernière, nous avons prévu un emprunt de 4 millions et nous n'avons emprunté que 3 millions.

M. BEAUCHAMP : Il va bien falloir payer les travaux de l'église Saint-Laurent. Sur le débat d'orientation budgétaire 2018, nous avons les chiffres 2017. Il faudrait se projeter en 2018, la dette par habitant va augmenter, nous sommes au-dessus de 1 000 € et non à 860 €.

M. CHEVALIER : Lorsque nous avons été élus en 2014, je me souviens que l'encours de la dette était de 440 €. Je pense qu'il faut investir pour pouvoir évoluer mais juste pour comparer ce qui est comparable, il est toujours intéressant de mettre en comparaison les chiffres du début et les chiffres de la fin. La dette par habitant, d'ici la fin du mandat, aura plus que doublé mais cela ne veut pas dire que c'est négatif sur tout. Par contre, nous ne pouvons plus dire aujourd'hui que nous sommes sur le petit chiffre de 400 €. Les investissements augmentent la dette même s'il est important d'investir pour évoluer, il faut le préciser. Puis, la dette souterraine c'est un autre débat dont il faudra parler. Nous doublons la dette par habitant ce n'est pas rien sur un mandat.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : En 2 mandats, nous avons baissé presque de 100 %.

M. CHEVALIER : Je ne parle que de ce que je connais, je n'étais pas élu avant.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Nous avons justement baissé la dette pour pouvoir réinvestir. En période où les recettes diminuent, soit nous ne faisons plus rien, soit nous diminuons les services pour minimiser les dépenses de fonctionnement. Les choix de la collectivité sont assez restreints.

M. BEAUCHAMP : Est-ce que c'était la bonne solution de ne pas emprunter dans les années 2000 alors qu'il y avait des subventions que nous n'avons plus aujourd'hui ? Est-ce que c'était une bonne pioche ? Je n'en suis pas convaincu.

M. LE MAIRE : A l'époque, il était difficile de savoir ce qui se passerait en 2010 ou 2015.

M. BEAUCHAMP : Non, mais nous pouvons constater en 2018.

M. LE MAIRE : Il y a quand même 2 observations qui font que nous restons tout de même dans la strate. Même si nous passons un peu au-dessus de la moyenne, nous restons dans une zone acceptable. C'est important que ceux qui nous écoutent puissent avoir cela en tête.

La deuxième chose, nous avons fait ces choix d'investissement en privilégiant l'autofinancement. Mais, l'endettement c'est aussi faire bénéficier aux générations futures des investissements d'aujourd'hui. Si nous avons fait le Parc des sports c'est aussi pour les générations à venir. Ce sont des équipements de 40 ou 50 ans.

M. BEAUCHAMP : Il n'y avait pas de jugement de ma part.

M. LE MAIRE : J'ai bien entendu. Je mets en perspective ce jugement favorable.

M. CHEVALIER : Juste pour être précis car dans le discours général les recettes baissent. Pour Parthenay, mais nous y reviendrons dans la conclusion, les investissements et les recettes ont augmenté. Nous n'avons pas perdu de recettes depuis 2014 sur la totalité de l'ensemble des dotations.

Mme CLISSON : Si, 54 570 €.

M. CHEVALIER : Non, car vous ne partez pas de 2014 sur le document mais de 2015. C'est important d'être précis car je sais que vous êtes des gens précis et qu'il est important de l'être dans les 2 sens. Si vous reprenez les chiffres depuis 2014, vous verrez que le résultat est positif.

Diapo 45 – Encours de la dette au 1^{er} janvier 2018

Vous avez un tableau de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 qui ne tient pas compte des emprunts à venir. Nous constatons un pic important du montant de la dette.

M. BEAUCHAMP : Ce qui serait intéressant, c'est de faire le même tableau sur la période avec des annuités. Aux générations à venir, nous allons également leur donner les annuités à venir. Les annuités pour rembourser l'emprunt ne baisseront pas beaucoup.

Mme CLISSON : Elles sont comprises sur le tableau.

M. BEAUCHAMP : La dette baisse mais le coût pour la collectivité, chaque année, sera stable jusqu'en 2026-2028.

M. CHEVALIER : Ce tableau ne prend pas en considération les emprunts qui ont été réalisés pour l'avenir. Donc, aujourd'hui il n'est pas juste. Dans la projection, les emprunts qui ont été réalisés ne paraissent pas sur ce tableau. En 2026, ce ne sera pas exactement la même chose.

M. BEAUCHAMP : La dette va baisser mais il faut la rembourser et les annuités vont rester stables jusqu'en 2026. C'est une charge pour la collectivité qui empêchera l'investissement et le fonctionnement. Ce qui serait bien, c'est de mettre en comparaison les 2 tableaux.

M. LE MAIRE : Si c'est pour dire qu'il faut rembourser ce que nous empruntons, c'est vrai. En revanche, il est possible de diminuer la charge de la dette annuelle en diminuant les emprunts. Sur un mandat, nous sommes sur un niveau d'investissement qui tourne autour des 2 millions.

M. BEAUCHAMP : Quand vous faites un emprunt sur 20 ans, vous payez pendant 20 ans. C'est donc ce que nous donnerons à la génération à venir.

M. LE MAIRE : C'est elle qui bénéficiera de l'équipement qui produit de l'investissement.

M. BEAUCHAMP : Nous donnons des équipements aux futures générations mais aussi la dette.

M. LE MAIRE : Oui, puisque ce sont elles qui vont en bénéficier. Ce n'est pas scandaleux que ce soit celui qui en bénéficie qui paie, c'est même assez logique.

Quand vous dites, M. CHEVALIER, que sur la période il n'y a pas eu de baisse des dotations, ce qui est juste, il y a eu une baisse des subventions. Sur un projet où nous estimions être financés à 40, 50 ou 60 %, maintenant ce n'est plus le cas. Même si les dotations ne baissent pas, la capacité globale d'investissement et de dépense publique locale diminue.

M. BEAUCHAMP : C'est pour cela que si vous aviez fait le Parc des sports l'Enjeu en 2005 ou 2006, vous auriez eu beaucoup plus de subventions qu'aujourd'hui.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : En 2006, nous avons fait GâtinéO.

M. BEAUCHAMP : Gérer c'est prévoir.

M. LE MAIRE : Choisir c'est souffrir.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Etant donné l'impact de Parthenay par rapport aux finances de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, c'est tout de même en partie Parthenay qui a fait GâtinéO.

M. GARNIER : Je souhaiterais faire un bilan de votre point de vue.

Après les rappels juridiques, le contexte national, la loi de Finances 2018, le bilan des réalisations 2017, nous arrivons aux orientations budgétaires vers la diapositive n°40. Les orientations toujours présentées pour la période 2015-2020, nous en avons déjà parlé les années précédentes. Au hit parade, le classement évolue. Certains, après avoir été longtemps en tête d'affiche disparaissent. Le stade, c'est pour la bonne cause. Une autre après avoir tardé à éclore va connaître son heure de gloire, c'est la rue Salvador Allende, vieux serpent de mer depuis 2013. Un autre a toujours du mal à percer, c'est le cinéma, nous venons d'en parler. Certains n'y arrivent pas, telles que les Halles. Un autre enfin est absent, c'est la revitalisation du centre-ville, il y a eu les assises mais bon, rien, même pas les Halles.

Comme chaque année, vous avez retenu un thème fort, celui du sport. Est-ce que cela va se terminer comme par le passé ? 2015 année de la culture baisse des subventions aux associations et le Sacré Festival dont nous n'avons toujours pas le bilan ; 2016, année de la jeunesse, pas de souvenir. 2017, année du patrimoine, nous venons d'en parler, église Saint-Laurent et cessions de patrimoine mais rien sur une offre touristique patrimoniale qui aurait pu mettre en avant le tourisme et les bâtiments ; 2018, année du sport, sur les prévisions budgétaires apparaissent le stade des Grippeaux et un reliquat du Parc des sports l'Enjeu.

Nous pensons que la mise en place de city stades comme à Saint-Paul, La Mara ou la cité Leclerc serait un plus pour les jeunes qui vivent dans ces quartiers mais nous en parlerons tout à l'heure.

Votre projet politique est de placer l'usager au cœur de l'action municipale. Comme tous les parthenaisiens, nous attendons des actes qui aillent dans ce sens. La mobilité : à quand un déplacement sur la ville avec un Pybus fonctionnel ? L'accessibilité : le programme se poursuit doucement et reste très loin de l'attente des usagers et du programme que nous avons fait. La revitalisation du centre-ville, pas de financement.

Nous ne devons pas laisser sous silence le financement. Donc, depuis 2015, vous nous avez présenté la baisse des dotations comme catastrophique mais si l'on compare avec les autres villes du Département, Parthenay s'en est bien sorti.

La suppression en revanche programmée de la taxe d'habitation va demander une autre approche des recettes. La recherche de nouvelles recettes peut être envisagée sous différentes formes. La taxe d'habitation sur le logement vacant qui a priori n'est pas supprimée. Nous avons près de 10 % de logements vacants à Parthenay. Cela permettrait des recettes supplémentaires minimales mais éventuellement une augmentation de la population, nous en avons parlé les années précédentes. La taxe sur les locaux commerciaux vacants pourrait être mise en place. La suppression de la taxe d'habitation devrait nous faire voir d'un autre œil le dogme qui consiste à dire : « pas de nouveaux impôts ». Le Département vient de balayer cela.

A quand la création d'un grand Parthenay avec les communes voisines. Si nous regardons la carte du département, nous constatons que des fusions ont été réalisées dans le nord et le sud du département. Quant aux villes principales, Niort et Bressuire c'est fait, Thouars et Melle l'envisagent sérieusement. Donc, économies d'échelle, nouvelle dynamique de population, attractivité pour les entreprises. Une ville centrale forte serait également tout bénéfique pour le territoire et la Communauté de Communes.

Si vous avez une bonne mémoire ou si vous relisez nos propos de janvier 2017, vous verrez que nous n'avons pas fait beaucoup de nouveautés mais c'était pour rester en adéquation avec ce qui nous a été présenté.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas répondre pour répéter, nous l'avons fait tout au long de ce document. Y a-t-il d'autres prises de parole sur le débat ? Non.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces orientations budgétaires 2018.*

M. LE MAIRE : Je voudrais juste faire un point sur les city stades puisque M. GARNIER en parlait. Ce n'est pas indiqué car l'investissement n'est pas forcément important. Nous souhaitons mettre en place des city stades. Je ne sais pas si ce sera dans les quartiers que vous avez cités à l'instant mais il y a un projet d'au moins un city stade pour 2018. Nous aurons l'occasion d'en parler en commission Sport.

o0o

4 - DEPLACEMENT ET RESTAURATION DE L'ORGUE DE L'EGLISE SAINT-LAURENT - APPROBATION DE L'OPERATION - DEMANDE DE SUBVENTION

Mme LAMBERT : La Commune a engagé une opération de restauration de l'intérieur et de la flèche occidentale de l'église Saint-Laurent.

Dans le cadre de cette opération globale, il convient de procéder au déplacement et à la restauration de l'orgue « Louis Debierre », inscrit au titre des monuments historiques le 17/10/2013, actuellement situé au fond du chœur sous le grand vitrail.

Le coût prévisionnel de ces travaux (honoraires et imprévus inclus) est évalué à 150 000 € HT (soit 180 000 € TTC).

L'Etat apporterait une subvention de 30 % du coût HT, soit 45 000 €.

La Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Deux-Sèvres ne subventionnent pas la restauration du patrimoine mobilier.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération de déplacement et de restauration de l'orgue « Louis Debierre » de l'église Saint-Laurent pour un montant de 150 000 € HT (soit 180 000 € TTC),
- de solliciter l'aide financière de l'Etat (Ministère de la culture et de la communication) à hauteur de 30 % soit 45 000 €,
- de s'engager à réunir les financements nécessaires à l'exécution de l'opération soit 180 000 € TTC sur le budget 2018 et d'accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération,
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018, chapitre 903.324.2313,
- d'indiquer que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
 - Etat (Ministère de la culture et de la communication) : 45 000 € (30 %)
 - Autofinancement : 105 000 € (70 %)
 - Montant des travaux : 150 000 € H.T.
 et que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : 12 mois à compter de juin 2018,
- d'attester que la Commune récupère la TVA,
- d'indiquer que le n° SIRET de la Commune est le : 217 902 022 00011,
- d'indiquer que la Commune a la libre disposition du bien concerné,
- d'indiquer que les travaux ne sont pas commencés et de s'engager à ne pas les commencer avant que le dossier ne soit déclaré complet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. GARNIER : Certes c'est un orgue Debierre mais qui a été modifié. Une expertise a eu lieu en 1992 et depuis il n'a pas dû s'arranger. Les conclusions de M. Jean-Albert Villard qui était organiste à la cathédrale de Poitiers et rapporteur pour la Commission supérieure des monuments historiques étaient sans appel. Je cite « Nous sommes en présence d'un instrument non seulement d'une qualité discutable mais relevant d'une esthétique surannée qui au vu de la qualité du matériel n'est même plus à sauver du désastre ». De même, le procès-verbal de la séance du 6 juin 2013 de la Commission nationale des monuments historiques fait apparaître des avis pour le moins partagés. Je cite : « c'est un orgue moyen dans la production de Debierre. Ce n'est pas un élément parmi les plus remarquables de Louis Debierre. Quand bien même la facture de cet instrument serait de très grande qualité, les modifications qu'il a subies et son intérêt musical limité ne justifient pas qu'il soit ainsi distingué. La Commission nationale n'émet pas d'avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques ».

Il semblerait que le Ministère ait passé outre l'avis et l'ait classé en octobre 2013. Je n'ai pas encore retrouvé cet orgue sur la liste des orgues historiques de Poitou-Charentes. Nous en sommes à 14 400 € pour l'étude et à 150 000 € de travaux pour un orgue de qualité moyenne. Nous voterons donc contre cette proposition et je fais le rapprochement avec les propos de tout à l'heure, c'est à peu près le prix de 3 city stades qui seraient beaucoup plus présents pour la population.

Mme LAMBERT : Cet orgue a le mérite d'exister. Il y a eu une étude réalisée par M. Galtier, facteur d'orgue et expert, qui a estimé cette restauration. Je pense que pour une église comme Saint-Laurent qui a un orgue, il serait dommage de ne pas le remettre en état. Si nous calculons le prix d'un orgue, le montant de 180 000 € TTC est très modique pour avoir un instrument qui permettrait à cette église de résonner.

Mme SECHERET : Il est regrettable de dépenser autant d'argent, j'ai toujours vécu à Parthenay et je n'ai jamais connu d'orgue dans l'église Saint-Laurent.

Mme LAMBERT : Cet orgue a fonctionné très longtemps dans l'église Saint-Laurent.

M. GILBERT : Ce qui peut questionner, ce sont les avis contraires entre les experts. A une époque, il n'était pas récupérable et maintenant il le devient ce qui nous a surpris. C'est ce qui avait motivé une association à vouloir faire une souscription pour acheter un orgue anglais.

Mme PROUST : C'est un avis ou une estimation du coût ?

M. GILBERT : Une estimation pour qu'il puisse être rénové.

Mme PROUST : On ne le retrouve pas dans le répertoire.

M. LE MAIRE : Classé monument historique, cela a une certaine valeur.

**Adopté par 23 voix pour et 6 contre.*

O
O O
O

ASSURANCES

5 - ASSURANCE « FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES » - APPROBATION D'UN AVENANT N° 2

Mme CLISSON : La Commune de Parthenay a conclu ses contrats d'assurances (hors assurance statutaire) pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2016.

Après consultation des compagnies d'assurances selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, SMACL Assurances s'est vue attribuer le lot « Flotte automobile et risques annexes » pour un montant annuel de 36 905,17 € TTC.

Afin de tenir compte des mouvements constatés en 2017 au sein de la flotte automobile communale, SMACL Assurances invite la collectivité à conclure un avenant n°2 au contrat Véhicules à moteur n°004.

L'avenant, en moins-value, s'élève à la somme de 516,19 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°2 au contrat V.A.M. n° 0004 de SMACL Assurances,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Cette année, nous avons résilié l'assurance pour 3 véhicules et en avons assuré 2 nouveaux.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

SCOLAIRE

6 - FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES 2017/2018 - REVERSEMENT DE L'ACOMPTE

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 67 qui instaure un fonds de soutien en faveur des communes au développement des activités périscolaires ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine en date du 13 mars 2014 approuvant l'harmonisation de la compétence scolaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, avec prise d'effet au 1^{er} août 2014 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2014 approuvant le principe du reversement du fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le reversement de l'acompte du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour la période 2017-2018 d'un montant de 21 210 € à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine via un ordre de reversement,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

MUSEE

7 - BOUTIQUE DU MUSÉE - ADOPTION DE TARIFS

Mme YOU : Le musée d'art et d'histoire de Parthenay propose à la vente dans sa boutique plusieurs catalogues, cartes postales et objets dérivés.

La commission « Urbanisme – Patrimoine – Musée – Commerce Local » réunie le 11 janvier 2018 a donné un avis favorable et propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les tarifs de vente et de location à la boutique du musée, annexés,
- de les rendre applicables à compter du 1^{er} février 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Je vous précise qu'il y a une petite erreur matérielle concernant le prix des catalogues des faïenciers (Jouneau, Amirault et Knoëpflin) qui est de 20 € et non 15 €.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

8 - PROGRAMME MUSÉAL 2018

Mme YOU : La commission « Urbanisme – Patrimoine – Musée – Commerce Local », réunie le 11 janvier 2018, a émis un avis favorable à l'organisation de plusieurs manifestations publiques pour l'année 2018, comme suit :

EXPOSITIONS TEMPORAIRES :

« Le Salon d'Automne à Parthenay » :

Du 4 janvier au 20 mai

Pour la quatrième fois, le musée accueille des artistes contemporains du Salon. Cette fois-ci, ce sont les membres du Comité (20 artistes peintres, sculpteurs, photographes, graveurs, arts numériques).

Seront organisés plusieurs rencontres avec les artistes et conférences, ainsi que l'accueil avec les scolaires et les élèves de l'Ecole d'arts plastiques de la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, ainsi que les associations locales.

« La porte Saint-Jacques » :

Du 1^{er} juin au 16 septembre

Identité, territoire, la porte Saint-Jacques sous toutes les coutures !

Exposition ludique ouverte à la participation des écoles.

« Jacques du Fouilloux » :

Du 30 septembre au 2 décembre

Grand veneur de Charles IX, c'est l'auteur du premier traité de vénerie en 1561.

Travail en collaboration avec l'UPCP-Métive, l'association Historique de Parthenay et du Pays de Gâtine, et de nombreuses associations (Le Rallye de la Sorinière...).

Création d'un site internet collaboratif par le service informatique afin d'alimenter l'exposition.

Publication d'un catalogue numérique qui sera mis en ligne sur internet.

« La faïencerie d'art de Parthenay – 3^e volet : Edouard Knoëpflin » :

Du 16 décembre 2018 à mai 2019

Cette manufacture fût importante pour Parthenay de par sa qualité exceptionnelle. Après Jouneau et Amirault, le musée va mettre à l'honneur ce patrimoine, grâce à la participation de nombreux collectionneurs privés, au travers de l'œuvre d'Edouard Knoëpflin, céramiste de l'Art Nouveau.

Dernier volet de la trilogie (reporté fin décembre).

Publication d'un catalogue de 256 pages au prix de 20 € ; organisation d'un atelier de céramique au prix de 25 €.

EVENEMENTS NATIONAUX ET LOCAUX :

- Les Journées européennes des Métiers d'Art, en avril 2018
- Le FLIP au musée, prévu en juillet, avec des nombreuses animations pendant le festival
- Les Journées européennes du patrimoine mi-septembre.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ce programme d'animations 2018 du musée municipal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat, du Conseil Départemental et du Pays de Gâtine, via Leader,
- d'approuver le tarif du catalogue de 20 € de l'exposition du 3^e et dernier volet sur la Faïencerie de Parthenay : Edouard Knoëpflin,
- d'approuver le montant de participation des stagiaires à l'atelier de céramique à la somme de 25 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018.

M LE MAIRE : Félicitations pour ce programme très intéressant et dynamique.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AFFAIRES TECHNIQUES**9 - ADOPTION DE TARIFS**

M. ROUVREAU : La commission « Cadre de vie – Environnement » réunie le 9 janvier 2018 propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les tarifs des différentes prestations des services techniques annexés,
- de les rendre applicables à compter du 1^{er} février 2018.

**Adopté à l'unanimité.*

Nous sommes souvent sollicités pour installer des barrières afin de sécuriser des lieux suite à des incidents. Nous rendrons ce service public sur une durée de 30 jours. Au-delà, la mise à disposition sera facturée au prix de 3,78 € par jour. Ceci afin d'inciter les gens à remettre en état rapidement un mur écroulé par exemple.

**Adopté à l'unanimité.*

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF

10 - AVANCES SUR SUBVENTION 2018

M. GRASSIGNOUX : Il est proposé au Conseil Municipal :

- de verser une avance sur la subvention 2018 à hauteur de ¼ de la subvention 2017, aux associations sportives suivantes, dans l'attente du vote du budget et des subventions :

ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2017	ACOMPTE 2018 PROPOSE
PARTHENAY BASKET BALL 79	8 785 €	2 200 €
SPORT ATHLETIQUE PARTHENAY	18 900 €	4 700 €
RACING CLUB PARTHENAY- VIENNAIS	7 980 €	2 000 €
TRIATHLON CLUB DE GATINE	21 000 €	5 250 €
SPORTING CLUB PARTHENAY HANDBALL	2 485 €	620 €
SPORT NAUTIQUE PARTHENAISIEN	8 120 €	2 030 €
	TOTAL	16 800 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget, chapitre 924-40-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

AIDE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

11 - ADOPTION DE NOUVEAUX CRITERES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL

M. GILBERT : Dans le cadre de la refonte de la politique culturelle de la Ville de Parthenay, de nouveaux critères d'attribution de subvention régissent l'octroi de subvention aux associations culturelles. Il s'agit de critères transitoires définis dans le cadre d'un travail collaboratif avec les associations culturelles qui après évaluation seront consolidés en 2019.

La Commission Culture réunie le 9 janvier 2018 propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les critères d'attribution de subvention aux associations, indiqués en pièce jointe,
- de dire que ces critères entreront en vigueur en 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Nous considérons que la culture à Parthenay est un enjeu politique fort à porter avec les associations et à partager avec les habitants.

L'enjeu est de reconnaître la culture comme un vecteur de développement et de vitalité pour le territoire. Un élément de cohésion sociale favorisant le « vivre ensemble ».

La politique culturelle traduit les priorités culturelles de la Ville et nous souhaitons construire une politique culturelle claire, lisible et opérationnelle.

Les objectifs que nous nous sommes donnés sont de définir une politique culturelle pour la Ville en concertation avec les acteurs, afficher les priorités pour les années à venir, promouvoir et rendre visibles les actions culturelles. En effet, définir et mettre en œuvre une politique culturelle est une démarche dynamique et évolutive qui se renouvelle et qui s'ajuste régulièrement. Ces objectifs se construisent sur mesure à partir des caractéristiques locales de notre contexte, de notre histoire et de l'attente des citoyens.

Depuis septembre 2015, nous sommes entrés dans une démarche de participation, de coordination et de co-construction, c'est le vocabulaire que nous avons employé pour cette démarche de politique culturelle municipale. Les différents temps d'échanges ont commencé en septembre 2015 par une plénière de lancement de la démarche avec la mise en place de concertations. Cela a été le début de cette histoire et de cette co-construction politique. Le cabinet (Décision Publique) qui s'est investi et a fait un très bon travail, nous a accompagné à l'écriture du Document d'orientations Culturelles (DOC) qui était important pour nous et qui a permis de structurer la démarche. C'est donc avec ce cabinet que nous avons constitué la principale architecture.

D'avril à juillet 2016, des entretiens individuels et collectifs ont eu lieu avec les acteurs locaux (élus, associations, services des collectivités), des rencontres avec différents publics ainsi que des enquêtes.

En septembre 2016, nous avons mis en place des ateliers pour la construction du Document d'Orientations Culturelles et du mode d'animation et de concertation.

En décembre 2016, nous avons déjà beaucoup d'informations qui nous ont permis d'écrire une première partie du DOC et valider les axes de politique culturelle.

De janvier à octobre 2016, nous avons mis en place un plan d'actions pour poursuivre la co-construction avec l'implication des associations dites « expertes ». Nous avons fait le choix de travailler avec des associations, plus précisément pour l'animation de cette co-construction. Nous avons fait une plénière en janvier 2017 et nous avons programmé ensuite des séminaires et des ateliers.

D'octobre à décembre 2017 est venu le moment du bilan du travail réalisé, de la validation des actions à mener, l'écriture de nouveaux critères d'attribution de subventions. Nous avons eu au moins 2 réunions communes avec l'ensemble des acteurs pour aller jusqu'à écrire les nouveaux critères qui vous seront présentés ce soir.

Avec le cabinet « Décision Publique » après les entretiens et quelques rencontres avec les acteurs locaux, il a été constaté :

- un foisonnement d'initiatives : l'idée était de retrouver des priorités clairement énoncées, connues et partagées
- un émiettement des réalisations : une meilleure lisibilité des réalisations de la programmation
- une dispersion des ressources : faire un travail pour avoir une coordination renforcée entre les différents acteurs
- une perception de concurrence de fait (accès aux ressources notamment budgétaires) : travailler sur une complémentarité des initiatives
- une perte de confiance entre les acteurs et la municipalité et entre acteurs eux-mêmes : travailler sur une confiance restaurée

Fréquentation des réunions

- Plénières : lancement de la démarche environ 70 personnes, plénières de bilan d'étapes (3) environ 150 personnes

Séminaires pour un langage commun

- 3 séminaires (1 pour chaque axe politique) – participation de 109 personnes dont 21 associations étaient représentées, 15 élus différents et 10 services

Ateliers (environ 12 personnes par atelier) pour construire la politique culturelle

- 3 ateliers pour chaque thématique : 9 réunions de travail collectif

Ateliers de travail sur les critères d'attribution de subvention

- travail collectif avec environ 20 personnes : 3 rencontres

LES AXES DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Les 3 axes qui ont été validés sur la politique culturelle et qui ont émergé du Document d'Orientations Culturelles il y a environ 1 an sont :

- développer l'animation de la cité
- renforcer l'éducation artistique tout au long de la vie
- valoriser les patrimoines et territoires

Il y a 3 critères politiques :

- l'identité culturelle
- la vitalité culturelle
- l'implication citoyenne

CRITERES POLITIQUES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION1- Identité culturelle :

Objectifs : 3 axes : animation de la cité, éducation artistique tout au long de la vie, valorisation des patrimoines et territoires

Critères d'évaluation (s'inscrire dans au moins 2 axes de la politique culturelle) :

Animation de la cité : être présent artistiquement sur des temps forts d'animation de la cité, proposer des actions artistiques et culturelles dans des espaces de vie identifiés, proposer des temps dans la ville, sur le territoire local, participer aux actions portées par la Ville

Education artistique tout au long de la vie : s'identifier dans l'un des trois piliers de l'éducation artistique (connaître, pratiquer, rencontrer), solliciter des professionnels pour encadrer la pratique, provoquer de l'intergénérationnel. Pour mémoire, nous avons un contrat territorial d'éducation artistique sur la Communauté de Communes pour les lycéens jusqu'à 20-30 ans. Au niveau de la Ville, nous nous sommes préoccupés de la même chose c'est-à-dire l'éducation artistique tout au long de la vie pour être en capacité de proposer, à tout âge, des actions d'éducation artistique autour des 3 piliers de l'éducation (connaître des œuvres, rencontrer des artistes et pratiquer les arts).

Valorisation des patrimoines matériels et immatériels des territoires : être acteur des actions de promotion des patrimoines, être force de proposition via des disciplines artistiques. C'est-à-dire comment les arts viennent valoriser notre patrimoine ?

A partir de 2018, l'ensemble des dossiers, pour être éligibles, doivent répondre au moins à 2 de ces axes.

2- Implication citoyenne

Objectifs : inscrire l'habitant au cœur du projet

Critères d'évaluation :

- Participation citoyenne/initiative citoyenne
- Fédérer des acteurs locaux (associatifs, institutionnels, indépendants)
- Implication de personnes dites empêchées
- Nombre d'adhérents et de bénévoles actifs

3- Vitalité culturelle

Objectifs : promouvoir la diversité culturelle et son accessibilité

Critères d'évaluation :

- Complémentarité des propositions pour une diversité de l'offre de programmation de la saison culturelle à Parthenay
- Lisibilité en s'inscrivant dans une démarche de communication en réseau
- Coordination des actions avec d'autres partenaires
- Innovation du projet, l'intérêt exceptionnel
- Transversalité avec les autres politiques de la ville (urbanisme, commerce, social, cadre de vie). Comment la culture peut accompagner les développements locaux des autres services ?
- Politique tarifaire accessible
- Prise en compte des publics éloignés

CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET CRITERES TECHNIQUES D'ATTRIBUTION

Conditions d'éligibilité :

- Etre déclarée conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 ou être déclarée en SCIC/SCOP
- Avoir son siège social à Parthenay
- Avoir une année d'existence
- Proposer des actions au niveau local ou contribuer au rayonnement local (concerne essentiellement les compagnies professionnelles). Cela concerne les compagnies qui mettent en œuvre leur création de spectacle localement et la manière dont elles font rayonner la ville de Parthenay à l'extérieur lorsqu'elles font leur spectacle. Si nous accompagnons, par des locaux ou des subventions, la création, comment cela favorise le rayonnement de notre ville. Il faudra que les associations l'expriment et que ce soit lisible.
- Avoir rempli et adressé un dossier complet et conforme de demande de subvention dans les délais impartis
- Pour une nouvelle structure, elle peut être soutenue si l'objet est complémentaire ou innovant par rapport à l'activité proposée. Nous ferons attention à ce qu'il n'y ait pas d'associations qui viennent sur le même objet d'associations déjà existantes mais en revanche qu'elles puissent venir en complémentarité ou qu'elles proposent quelque chose d'innovant par rapport aux autres. L'idée n'est pas de freiner l'inscription ou l'installation de nouvelles associations mais il est difficile de toutes les subventionner lorsqu'elles œuvrent sur un même champ.

Critères techniques d'attribution :

- Fléchage du financement par projet si plusieurs projets sont présentés
- La recherche de co-financements privés et/ou publics et leur obtention sera valorisée
- L'intervention financière de la Ville est de 40 % maximum du budget global de l'association pour les structures amateurs, et de 35 % maximum du budget global de l'association pour les structures professionnelles
- Principe de bonification pour les actions innovantes à caractère exceptionnel. Nous nous sommes souvent questionnés sur, par exemple, l'anniversaire d'une association. Cela a-t-il un caractère exceptionnel ou un caractère d'intérêt général ? Elle peut être subventionnée si elle fait un anniversaire à condition que cela entre dans les critères que nous avons exprimés en préambule.
- Prise en compte des aides matérielles/humaines mises à disposition de l'association
- Prise en compte de la masse salariale du projet se déroulant sur le territoire. Nous avons beaucoup parlé du soutien à l'emploi des associations professionnelles donc il faut y faire attention.
- Structuration de l'association ou de la compagnie
- Plafonnement du nombre de projets soutenus ou de dates pour une diversité. Nous ne pouvons pas accompagner qu'une seule association sur l'ensemble de ses projets. Il faut favoriser la diversité de l'offre.
- Prise en compte de la gestion financière (fonds de roulement, fonds de trésorerie)
- Toute association soutenue par la collectivité quelle que soit la nature de l'aide, se doit de faire apparaître sur tous les supports de communication (banderole, tract, programme...) le logo officiel de la Ville, de le rendre visible sur les manifestations publiques et d'être cité lors des prises de paroles publiques (inaugurations, remerciements...). L'idée n'est pas de citer la Ville sans cesse mais il fallait que les associations connaissent le cadre en matière de communication car ce n'était pas clair.

DELAIS ET DOSSIERS

Constitution du dossier :

- Lettre adressée par voie postale de demande inscrivant le montant sollicité
- La fiche signalétique association
- Cerfa 12156*05 normalisé
- Le budget prévisionnel
- Le pré-bilan moral de l'association
- Le compte de résultat et le bilan comptable de l'année N-1
- Le dossier argumenté au regard des axes de la politique culturelle complétant la demande Cerfa

Cadre et délais :

- Le dépôt des dossiers au plus tard le 1^{er} décembre de l'année N-1. Auparavant, ceci était possible jusqu'au mois de février ou mars. Nous avons validé en commission le fait d'avoir les dossiers au mois de décembre pour connaître l'ensemble des demandes financières et techniques. Nous connaissons les besoins matériels de l'ensemble des associations pour les diverses manifestations et il s'avère que si nous avons les dossiers exprimant ces besoins dès le 1^{er} décembre, la planification sera bien plus aisée pour les services techniques. Cela nous permettra de mieux travailler.
- Possibilité de solliciter un acompte sur subvention jusqu'au 5 janvier de l'année d'attribution de la subvention
- Une seule date de dépôt de dossier de demande de subvention
- Utilisation du Cerfa
- Etude des dossiers en décembre et janvier // passage en commission et inscription aux conseils de février ou de mars
- La première partie de la subvention d'un montant de 80 % sera versée au vote de la subvention, le solde sera versé en fin d'année, un titre de reversement sera adressé pour tout projet non réalisé. Ce versement, en deux temps, ne s'applique que pour les montants supérieurs à 3 000 €. Si une association présente 10 projets et demande un budget spécifique pour réaliser ses 10 projets et qu'elle n'en réalise que 5, l'année suivante nous serons en capacité de lui demander un titre de reversement en lien avec ce qui lui a été versé. Cela engage à réaliser les projets.
- Pas de soutien de compensation lié à des baisses de subventions des autres partenaires ou des subventions non obtenues

Evaluation des actions et de l'attribution des subventions :

- Cerfa N°15059*01 de compte-rendu financier de subvention
- Déclaration de l'utilisation de la subvention pour l'objet cité à la demande et à l'attribution
- Bilan moral de l'activité de l'association
- Compte de résultat et bilan comptable de l'année N (pour évaluer les actions réalisées).

Tout cela peut être un peu technique pour une petite association car on lui demande d'utiliser le Cerfa qui est un document assez complet mais clair et facile de 8 à 9 pages. Nous proposerons par le service, un accompagnement sur l'année 2018 afin d'être au point pour l'année 2019.

Nous avons encore un travail à faire sur l'année 2018 car pour les personnes ici qui connaissent la commission Sports, a une manière d'attribuer par des pourcentages, des pondérations que nous n'avons pas ici. Ce n'est pas simple à faire et nous n'avons pas encore abouti à cette réflexion. Ce sera aussi l'occasion, à la lecture des dossiers que nous allons recevoir, de réfléchir à cette mise en œuvre.

M. CHEVALIER : La mise en place de critères est une bonne idée. A lire l'énumération des critères, il y a un moment où l'on va se demander si les associations vont réfléchir leurs projets artistiques en fonction des critères pour espérer obtenir le maximum de subventions ou pas. C'est un peu l'envers du décor des critères, c'est-à-dire que l'on perd la spontanéité de projets personnels pour se dire : « si je n'ai pas ces critères, je n'aurai pas de subvention donc je vais plutôt orienter mes projets en fonction de la subvention ».

Sur l'idée de reversement de subvention, je ne suis pas sûr que ce soit légal de redemander à une association qui a reçu une subvention d'en reverser une partie l'année suivante. Je pense qu'il faut se renseigner sur ce sujet.

Mme LAMBERT : Dans d'autres domaines c'est tout à fait possible.

M. GILBERT : Si nous avons identifié les objectifs avec un certain nombre de projets, que nous les accompagnons...

M. CHEVALIER : Il faut que ce soit contractualisé par une signature je pense sinon cela ne fait pas force de loi.

M. GILBERT : Pour répondre à la première remarque, nous accompagnons le monde associatif dans ses projets tout en portant un projet politique Ville avec lui. Les associations accompagnées rentreront dans le projet politique Ville c'est-à-dire qu'elles porteront l'image de la collectivité dans les manifestations locales ou à l'extérieur puisqu'il y a une subvention publique financière ou matérielle. Cela laisse totale liberté au monde associatif de réaliser les projets qu'il souhaite. S'il y a une recherche de subvention en termes de moyens financiers ou techniques, cela veut dire qu'il rentre dans les critères déterminés mais nous leur laissons la totale liberté de demander une subvention ou pas.

M. CHEVALIER : Je suis d'accord mais vous savez qu'aucun projet ne peut se faire sans financement. La priorité sera d'abord d'obtenir le financement puis réfléchir ensuite au projet. Cela se fera dans ce sens-là. J'ai du mal à croire que l'on puisse penser autrement.

Une dernière remarque, mais vous avez dit que vous alliez affiner, il y a encore une grande part de subjectivité dans les critères puisque cela ne correspond pas à une somme ou à des points donc effectivement peut-être l'affiner avec les années. Pour l'instant, nous resterons sur du subjectif par rapport aux critères qui sont nombreux.

M. GILBERT : Ce n'est pas très subjectif non plus que de travailler sur le développement de l'animation de la cité ou des actions qui travaillent sur l'éducation artistique ou qui valorisent les patrimoines. Quand nous lisons les dossiers, nous verrons s'ils entrent dans ces critères.

Il y a également des associations amateurs qui font intervenir des professionnels dans le cadre de leur projet et qui ne demandent pas de subvention.

M. CHEVALIER : Le budget culture va-t-il rester le même ou y aura-t-il un effort de fait pour financer des projets culturels ? Ou alors, sommes-nous sur une réflexion sans budget supplémentaire ?

M. GILBERT : Nous sommes sur la continuité du budget.

M. CHEVALIER : Nous avons tous voulu qu'il y ait un vrai projet culturel pour Parthenay mais pouvons-nous l'accompagner d'un effort de subvention ou pas ?

M. GILBERT : Au regard de ce que nous avons vu aujourd'hui et de ce qu'il y aura demain, nous avons une enveloppe budgétaire constante et permanente. En revanche, dans le cadre d'un projet exceptionnel qui pourrait être travaillé en termes de partenariat sur un événement sur lequel la Ville s'associerait, bien évidemment, avec les acteurs locaux, nous pourrions considérer que la programmation culturelle est co-construite. C'est comme cela que nous la définirons demain. Si ensemble, soit par rapport à une idée de la Ville de Parthenay soit par rapport à une idée du monde associatif, nous considérons qu'il s'agit d'un événement exceptionnel nous discuterons dans le cadre des orientations budgétaires.

M. CHEVALIER : Je me permets de dire cela et ce n'est pas pour lancer une polémique, car l'argument qui a servi à justifier la baisse des subventions aux associations était la baisse des dotations de l'Etat qui n'est pas justifiée aujourd'hui par les chiffres. Ce sont les chiffres qui parlent, ce ne sont pas juste des positions. Peut-être que l'effort aujourd'hui serait de remettre à plat cette décision et cela irait dans le bon sens pour montrer que la culture est une des priorités de la municipalité de Parthenay.

M. GILBERT : Nous avons vu les priorités pour les années à venir. La culture a été la priorité de l'année 2015 avec la mise en place du pacte culturel. La situation que nous avons connue a pu être vécue négativement mais nous a permis d'être réactif avec la mise en place d'une politique dynamique. Je suis assez fier de l'engagement de la collectivité avec le monde associatif pour co-construire ces critères qui permettront une dynamisation de notre territoire car nous irons tous dans le même sens.

M. LE MAIRE : Juste un point de rectification par rapport à ce que vous dites. Les dotations n'ayant pas baissé, pourquoi avons-nous baissé de 20 % les subventions ? Je rappelle l'échange que nous avons eu avec Claude BEAUCHAMP qu'effectivement il y a eu une diminution du soutien à la collectivité. Nous le constatons au fil des années. Nous sommes à mi-mandat et nous constatons qu'il y a une diminution du soutien extérieur, qu'il vienne

du Département, de la Région, de l'Etat... Le soutien public extérieur à la Ville de Parthenay est moins important que ce qu'il était que ce soit sous forme de dotations ou de subventions. C'est important de le mettre en perspective. Il ne faut pas juste isoler les dotations en disant : « les dotations n'ont pas baissé, pourquoi avez-vous baissé les subventions aux associations ? ». Il ne fallait pas être doté de dons divinatoires pour savoir que la dépense publique allait diminuer de manière générale. Nous avons appliqué à tous les conséquences de cette diminution en ce compris au sein de la collectivité.

M. GILBERT : Nous avons également vécu cela dans les services, nous ne pouvons pas uniquement cibler la démarche des associations.

BILAN DES ACTIONS MENEES OU EN COURS

Priorités clairement énoncées, connues et partagées :

- validation des 3 axes de la politique culturelle
- mise en œuvre des ateliers
- travail de priorisation des élus municipaux

Lisibilité des réalisations et de la programmation :

- une des premières actions a été de mettre en place une rentrée culturelle ayant pour objectif de dessiner les contours de ce que l'on pourrait faire demain pour présenter la saison culturelle
- création du support de communication pour le jeune public en transversalité avec les offres de spectacles proposées par les associations

Coordination renforcée entre les différents acteurs :

- rencontres mensuelles avec les 3 associations programmatrices pilotées par le service action culturelle
- rencontres organisées entre associations

Complémentarité des initiatives :

- en cours sur le secteur du patrimoine avec la mise en place de rencontres
- sur la programmation jeune public

Il y a des actions que nous allons poursuivre, principalement des rencontres régulières avec les acteurs pour faire vivre le document d'orientations culturelles.

PROPOSITION DE METHODE DE TRAVAIL POUR POURSUIVRE LA CO-CONSTRUCTION

Poursuivre ce travail collaboratif pour :

- remplir les objectifs du DOC
- répondre aux questions des 6 ateliers
- travailler ensemble, mutualiser
- se connaître et aller à la rencontre des autres (associations, publics, acteurs, ...)
- fédérer et se fédérer

Par la mise en œuvre :

- de temps de convivialité et de temps d'échanges informels
- de comités de travail thématiques
- de rencontres de la Commission culturelle
- d'outils (communication, calendrier...)
- de sessions de formation, d'information (ex : notion des Droits culturels)

LES TRAVAUX DE LA CULTURE & VOUS A PLANIFIER

A planifier :

- travailler un projet de service « Action culturelle » au service du DOC : organigramme, missions, fonctions. Tout ce travail autour de la définition de la politique culturelle modifie notre propre organisation et le projet de service. C'est-à-dire, de quelle manière le service Action Culturelle sera au service de la mise en place du Document d'Orientations Culturelles ? Cela peut changer notre organigramme, notre mission, nos fonctions ou du moins permettre de les définir ou de les redéfinir.
- travailler sur les équipements culturels et leurs vocations : mise en place d'outils de diagnostic partagé pour une cohérence et sur les devenirs. Il y a un important travail sur les choix d'investissement ou d'entretien des équipements
- travailler sur la diffusion du DOC et son actualisation. C'est un document qu'il faut partager et faire connaître. Si les citoyens se posent des questions sur les travaux de la culture, qu'il puisse y avoir un document qui retrace notre réflexion.
- repenser la démarche d'implication des citoyens ; suite aux questionnaires notamment
- travailler sur les développements de partenariats (privés, publics) : conventionnements, partenariats. L'écriture du Document d'Orientations Culturelles et travailler avec les acteurs locaux nous donne une autre légitimité pour aller parler avec les autres partenaires politiques culturels car une politique culturelle de territoire est dépendante des autres politiques culturelles des autres collectivités que sont le Département, la Région et l'Etat. La démarche que nous avons faite et l'écriture du DOC, document synthétique mais suffisamment fort, peut, auprès des autres collectivités de présenter une légitimité forte pour aller chercher des subventions ou entrer dans les projets politiques des autres collectivités.
- assurer l'appropriation du DOC par le plus grand nombre
- Evaluer la démarche

Depuis la dernière réunion avec les associations, il n'y a eu aucun changement sur ce qui a été fait en groupe sur la définition des critères. Demain soir, il y aura un petit temps, au Campus des Métiers, avant les vœux communautaires, pour présenter au monde associatif ce que je viens d'exprimer.

Les membres de la commission remercient l'ensemble des acteurs pour leur implication très forte de par le nombre de réunions que nous avons eues depuis 2 ans et cela va se poursuivre.

M. LE MAIRE : Je voulais m'associer aux remerciements, particulièrement envers Karine HERVE, François GILBERT, Françoise BELY et d'autres que j'ai eu l'occasion de croiser à de nombreuses reprises sur ces commissions ou groupes de travail. Egalement, le service Action Culturelle qui a été très fortement mobilisé sur ce sujet et tous les acteurs culturels, les associations qui ont su faire part de leur volonté de travailler avec la Ville ce qui me paraissait nécessaire pour aboutir à ce résultat qui est tout à fait exceptionnel. Merci à tous de votre participation.

*Adopté à l'unanimité.

oOo

12 - AVANCES SUR SUBVENTION 2018

M. GILBERT : L'association Ah ? et l'association Diff'art sollicitent une avance sur subvention afin de pouvoir prendre en charge une partie des frais liés à l'organisation des événements de ce début d'année et d'honorer le paiement des charges fiscales.

En 2017, ces deux associations ont bénéficié de 35 000 € chacune. Par conséquent, et conformément à la réglementation, il est possible d'attribuer une avance à hauteur de ¼ de la somme allouée l'année précédente ; soit 8 750 € pour chaque association.

La Commission Culture réunie le 9 janvier 2018 a émis un avis favorable à l'attribution de ces deux avances sur subvention et propose au Conseil Municipal :

- de verser une avance de 8 750 € aux associations AH ? et Diff'art,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2018, chapitre 923-339-6574.

**Adopté à l'unanimité.*

oOo

13 - ADOPTION DE TARIFS

M. GILBERT : Le Service Action culturelle gère différents équipements dotés de tarifs de location. Il propose aussi un service de photocopies à destination des associations dont le siège social est à Parthenay.

La commission Culture réunie le 16 novembre 2017 propose au Conseil Municipal :

- d'adopter les tarifs annexés de location de salles et du service de photocopies,
- de dire que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} février 2018,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.*

O
O O
O

14 - MISE A DISPOSITION DU SERVICE COMMUN APPLICATION DU DROIT DES SOLS - APPROBATION D'UN AVENANT N°3

Mme LAMBERT : Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-4-2 relatif aux services communs non liés à une compétence transférée ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 29 avril 2015 créant un service commun Application du Droit des Sols au sein de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 décembre 2015 approuvant l'ajout de missions complémentaires au service commun Application du Droit des Sols ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 mai 2016 approuvant l'avenant n°2 au service commun ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 décembre 2017 approuvant l'avenant n°3 au service commun ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2015 confiant, à compter du 1^{er} juillet 2015, à la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, l'instruction des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation du sol, ainsi que la convention y afférent ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2016 approuvant un avenant n°1 concernant l'ajout de missions complémentaires au service commun Application du droit des sols ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2016 approuvant un avenant n°2 concernant la modification des tarifs ;

Considérant la nécessité :

- de proposer un nouveau service pour les contrôles de conformité,
- de clarifier les responsabilités du Maire et de la Communauté de communes,
- de préciser les règles d'archivage,
- de modifier les dispositions financières avec de nouveaux tarifs et un nouveau calendrier de remboursement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les nouveaux services et tarifs associés, ainsi que la nouvelle rédaction des responsabilités respectives du Maire et de la Communauté de communes et des règles d'archivage,
- d'approuver les nouvelles modalités de remboursement du service,
- d'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention relative à la mise à disposition du service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme ci-joint,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Il est proposé de modifier le calendrier de remboursement du service. Auparavant, les communes remboursaient à la Communauté de communes, une fois par an, les charges induites en matière de droit des sols. Il est proposé que ce remboursement se fasse en deux fois, en janvier, pour les six derniers mois de l'année précédente et en juin, pour les six premiers mois de l'année, ceci afin de permettre au service d'avoir des rentrées financières plus adaptées au fonctionnement du service.

Les tarifs ont été réajustés en fonction du temps passé par le service instructeur.

Après la Communauté de communes, toutes les communes sont appelées à voter cet avenant n°3.

M. BEAUCHAMP : Que veut dire : « de clarifier les responsabilités du Maire et de la Communauté de communes » ?

Mme LAMBERT : Le Maire est responsable du dépôt des dossiers dans sa commune et du dépôt au service instructeur. Celui-ci lui renvoie les papiers et s'il y a refus, le Maire conserve la possibilité de faire un recours auprès du Préfet de Région s'il n'est pas d'accord.

M. BEAUCHAMP : C'est toujours le Maire qui est responsable, il n'y a rien de changé.

Mme LAMBERT : Oui, c'est toujours le Maire. Le mode de gestion est différent puisqu'avant c'était la Direction Départementale des Territoires qui réglait cela. Il fallait donc que ce soit bien précisé pour que les Maires et les services instructeurs soient conscients de leurs responsabilités.

M. BEAUCHAMP : Les contrôles de conformité vont être systématiques ?

Mme LAMBERT : Ils pourront demander les contrôles de conformité. Ce ne sera pas systématique mais ce sera souhaitable.

**Adopté à l'unanimité.*



QUESTIONS DIVERSES

1) Suite à la pétition des habitants du quartier Montgazon, envisagez-vous de modifier les sens de circulation à proximité de l'ancienne école ?

M. LONGEARD : Pour le moment, il n'est pas envisagé de modifier les sens de circulation sur cette rue. Nous pensons qu'il faut attendre la pleine activité du futur centre culturel pour savoir s'il est pertinent ou non de remettre cette voie en double circulation.

Mme SECHERET : Lorsque l'école d'arts plastiques était en ville, les parents laissaient leurs enfants sur la place du Drapeau et allaient faire un tour en ville en les attendant. A Montgazon, la circulation ne sera pas aisée, il faudra tourner autour de l'école.

Mme PRESTAT-BERTHELOT : Il y avait bien plus d'enfants lorsqu'il y avait l'école. Les parents faisaient le tour de l'école en voiture et cela se passait très bien.

M. LONGEARD : Il faut attendre que le centre culturel trouve son rythme et nous nous reposerons la question à ce moment-là. Pour l'instant, il est difficile d'anticiper.

M. ROUVREAU : Il n'y aurait pas d'objection à modifier si cela s'avérait nécessaire.

M. LE MAIRE : Merci à tous de votre participation et à tout de suite, dans la salle des mariages, pour partager la galette.

Le compte rendu sommaire du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie de Parthenay du 22 janvier 2018 au 5 février 2018.

Les SECRETAIRES de SEANCE ;

Le MAIRE ;

Les MEMBRES ;